

2 - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	38
Principes et organisations	38
Organes de direction et d'administration	40
Rémunérations	56
Rapport du Président du Conseil d'administration	65
Rapport des Commissaires aux comptes	77
BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL	78
L'approche du Crédit Foncier en matière de responsabilité sociale, sociale et environnementale (RSE)	78
La RSE au cœur du métier du Crédit Foncier	78
La responsabilité du Crédit Foncier	78
Enjeux sociaux	80
La vision du Crédit Foncier	80
Les perspectives 2013	82
Le profil humain	82
Enjeux environnementaux	84
La vision du Crédit Foncier	84
Bilan des actions 2013	84
Enjeux sociétaux	86
Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	86
Le client, enjeu de responsabilité sociale	86
Impact territorial, économique et social de l'activité	87
Rapport des Commissaires aux comptes	93



Gouvernement d'entreprise

Le Crédit Foncier, dont les titres en capital ne sont pas cotés, entend inscrire son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France en s'inspirant du code de gouvernement d'entreprise du type « AFEP/MEDEF ».

À ce titre deux dispositions ont été écartées. L'une concerne le nombre d'administrateurs indépendants qui représente 22 % au lieu des 33 % préconisés, afin de permettre une représentation équilibrée de l'actionnaire BPCE ainsi que des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires actionnaires de BPCE.

L'autre disposition concerne la durée du mandat des administrateurs dont la préconisation est de quatre ans alors que les statuts du Crédit Foncier stipulent une durée de six ans. Cette durée répond à la nécessité pour les membres du Conseil de disposer d'une expérience et d'une vision plus globale des affaires et de l'activité de la société. En revanche la préconisation de renouveler le Conseil par roulement est bien appliquée.

Principes et organisation

Direction et Conseil d'administration

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de Commerce.

Depuis le 26 avril 2010, la présidence du Conseil d'administration est assurée par M. François PÉROL.

La gestion du Crédit Foncier est répartie entre :

- le Conseil d'administration pour la définition des orientations stratégiques ;
- la Direction générale pour la gestion courante.

Le Conseil d'administration fonctionne dans les conditions définies par la loi, les statuts du Crédit Foncier et le règlement intérieur qu'il a adopté lors de sa séance du 27 février 2008.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni six fois (les 15 février, 3 mai, 14 juin, 30 juillet, 5 novembre et 12 décembre 2013).

De manière régulière, sont présentés au Conseil d'administration :

- le rapport d'activité de la Société ;
- l'approbation du budget et sa mise en œuvre ;

- les rapports relatifs aux missions de contrôle ayant porté sur les activités du Crédit Foncier (contrôle interne, contrôle permanent, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR) ;
- l'évolution des risques de contrepartie de la Société.

Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du Crédit Foncier en 2013

Le contrôle interne au Crédit Foncier est organisé conformément aux dispositions du règlement n°97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Il s'articule ainsi autour du contrôle à caractère permanent et du contrôle périodique.

Le **contrôle à caractère permanent** est du ressort :

- **d'une part**, des unités opérationnelles, chargées de mettre en œuvre les dispositifs adéquats et les moyens permettant :
 - la maîtrise et le contrôle des risques générés par leur activité, grâce à des outils de gestion et de suivi appropriés,
 - la préservation du patrimoine de l'Entreprise, à travers une utilisation efficace des ressources qui leur sont affectées,
 - le respect des dispositions légales et réglementaires et des orientations de la Direction générale.

Le Contrôle permanent opérationnel (CP1) constitue le premier niveau de contrôle au sein de l'organisation de contrôle interne. Il concerne l'ensemble des collaborateurs de l'Entreprise, tous acteurs de ces contrôles.

Il est assuré aussi bien par les services opérationnels que fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent. **Les contrôles correspondants relèvent donc des opérateurs eux-mêmes et de leur hiérarchie.** Ce niveau de contrôle s'applique à l'exhaustivité des opérations traitées, des périmètres d'activité et traite l'ensemble des typologies de risques.

Le dispositif de CP1 est placé sous la responsabilité des services opérationnels ou fonctionnels.

- **d'autre part**, d'unités de contrôle permanent distinctes des structures opérationnelles, qui s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Ces unités réalisent le **contrôle permanent de second niveau**, lequel correspond aux contrôles exercés de façon indépendante et complémentaire des contrôles de premier niveau. Ces contrôles sont effectués par des **équipes dédiées**, qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles.

Les unités en charge des contrôles permanents de second niveau garantissent une analyse objective et indépendante de l'état des lieux et de l'évolution des risques de leur périmètre, proposent et mettent en œuvre un plan de contrôle revu annuellement.

Le dispositif est composé d'équipes de contrôleurs intégrés à des unités à vocation de contrôle ou placés sous la responsabilité directe de membres du Comité exécutif. Dans ce cadre, une Direction de la coordination des contrôles permanents assure la cohérence et le suivi du dispositif d'ensemble. Cette unité est placée directement sous la responsabilité du Directeur général adjoint du Pôle risques et conformité, auquel est par ailleurs également rattaché le Responsable de la sécurité des systèmes d'information - RSSI et le Responsable de la continuité d'activité - RPCA.

L'exercice du **contrôle périodique** est assuré par l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier, rattachée au Directeur général.

Celle-ci est compétente pour réaliser sans restriction toute mission d'audit interne au sein du Crédit Foncier et de ses filiales. Son intervention s'inscrit en outre dans un dispositif d'ensemble encadré par le corps d'inspection de l'actionnaire ; il s'appuie en particulier sur la charte d'audit du Groupe BPCE qui lui est applicable.

Le plan d'audit annuel, établi en déclinaison d'un plan pluriannuel, est soumis au Comité d'audit dont le président indique au Conseil d'administration l'avoir examiné. Il permet de couvrir l'ensemble des activités du Crédit Foncier et de ses filiales selon une périodicité fonction du risque évalué à partir d'une méthode interne. Les activités les plus exposées sont auditées avec une périodicité rapprochée, tous les ans ou tous les deux ans. Les autres métiers et activités sont planifiés sur un cycle qui n'excède pas quatre ans. Pour chaque activité et unité auditables, les missions d'audit couvrent les aspects suivants : organisation et fondamentaux, conformité et réglementaire, évaluation des risques, traitement des opérations, informations comptables et de gestion, dispositif de contrôle interne.

Les directions exécutives mettent en œuvre les orientations prises par la Direction générale, et celles relevant des domaines de compétence des **comités décisionnels** internes. On trouve principalement parmi ces derniers les comités des engagements (Comité national ou comités par métier) pour l'autorisation des crédits de montant important, les comités de suivi (Comité *Watch List* du Crédit Foncier, CNAS Particuliers,...) pour la gestion des crédits présentant des risques remarquables, le Comité de gestion de bilan pour la maîtrise des risques financiers, le Comité tarifaire pour la fixation des conditions des crédits offerts à la clientèle et le Comité des risques pour la détermination et le contrôle des limites par contrepartie et des normes de risques. Le Comité des provisions valide les préconisations des comités de suivi en termes de provisionnement ainsi que le montant global de charge du risque pour le groupe Crédit Foncier.

Un Comité de contrôle interne réunit chaque mois l'ensemble des fonctions de contrôle pour coordonner les actions nécessaires. Il examine les plans d'actions destinés à résoudre les anomalies majeures et rend les arbitrages nécessaires, suit les résultats du contrôle permanent et les incidents de risques opérationnels et surveille la mise en œuvre de ses décisions. Il assure ainsi l'efficacité et la cohérence de l'ensemble des contrôles permanents.

Le Comité exécutif réalise trimestriellement un suivi des recommandations d'audit, en présence de l'ensemble des directeurs exécutifs.

Le Comité d'audit du Crédit Foncier se réunit au moins quatre fois par an, préalablement au Conseil d'administration. Il peut également tenir des réunions intermédiaires.

Il assure notamment un suivi régulier des sujets relevant du Pôle risques et conformité, des conclusions et recommandations d'audit (quel que soit le corps d'audit : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR -, Inspections BPCE et Crédit Foncier) avec une information spécifique sur les recommandations prorogées ou abandonnées. Lui sont également communiqués les projets d'arrêtés et de budgets soumis au Conseil d'administration.

Existe également un **Comité des rémunérations**, qui a notamment pour mission de proposer au Conseil d'administration le niveau de rémunération du Directeur général et des directeurs généraux délégués ainsi que les critères de leur part variable.

L'activité 2013

L'exercice 2013 a également été marqué par les évolutions suivantes :

- S'agissant du contrôle permanent :
 - le dispositif de contrôle permanent a été ajusté au cours du second semestre. Le Pôle risques et conformité s'est enrichi d'une Direction des risques financiers, couvrant les risques de marché et ceux liés à la gestion de bilan et centralisant des compétences auparavant localisées au sein des directions métiers,
 - le Comité de contrôle interne du Crédit Foncier a traité - en séance - une cinquantaine de sujets liés au contrôle interne, les reliant à des décisions et des plans d'actions précis, bien surveillés dans le temps via un outil de suivi de décisions dédié,
 - les socles de définition des contrôles ont été enrichis et couvrent désormais la quasi intégralité du périmètre. La communauté des contrôleurs permanents du Crédit Foncier a été suivie et animée par différentes instances, et notamment via la mise en place de réunions Métiers - Pôle risques et conformité. Ces réunions permettent aux responsables Métiers, Contrôle permanent et Risques, trois fois par an, de dresser un bilan des principales problématiques de maîtrise des risques.

- S'agissant du contrôle périodique :
 - la consolidation d'un suivi actif de la mise en œuvre des recommandations d'audit, renforcée par la vérification de leur réalisation effective (les déclarations faites à ce sujet par les unités auditées font désormais l'objet de contrôles approfondis sur pièces), et par un examen régulier en Comité exécutif des recommandations dépassant le délai initial de mise en œuvre. Pour sécuriser ce dispositif et vérifier que les recommandations sont maintenues dans la durée, l'Inspection s'assure à l'occasion de ses nouvelles missions qu'elles sont toujours mises en œuvre. Enfin, l'information du Comité d'audit a encore été enrichie d'éléments complémentaires, telles les recommandations abandonnées,
 - l'entretien au sein de l'Inspection d'un dispositif de « *risk assessment* » permettant une évaluation documentée des activités auditables pouvant notamment conduire à un raccourcissement du cycle d'audit si le diagnostic le justifie,
 - l'adaptation des missions dans le réseau à la nouvelle structure commerciale du Crédit Foncier, laquelle englobe maintenant les correspondants La Hénin,
 - la réalisation de contrôles sur les fournisseurs de prestations essentielles externalisées, des interventions de ce type étant maintenant intégrées au plan pluriannuel d'audit,
 - l'adoption d'un cycle d'audit à périodicité différenciée selon le niveau de risques prêté aux activités auditées de sorte que certaines d'entre elles sont contrôlées plusieurs fois sur la période de quatre ans qui sert généralement de référence au sein du Groupe BPCE.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires au titre de l'exercice 2013 a intégré une partie dédiée au contrôle interne.

Les perspectives 2014

Au cours de l'année 2014, les évolutions du dispositif de contrôle interne s'inséreront dans les modifications d'organisation du Crédit Foncier nécessitées par le plan stratégique du Groupe.

L'organisation du contrôle permanent devrait se maintenir dans ses grandes lignes, avec des contrôles opérationnels renforcés, des contrôleurs rattachés aux métiers ou à la Direction des risques, le tout coordonné par le Comité de contrôle interne.

Quant au contrôle périodique, il va connaître en 2014 un renforcement des compétences en matière financière avec l'arrivée de deux inspecteurs dotés d'expertise dans ce domaine à l'occasion de mouvements de personnel.

La conformité

Partie intégrante du système de contrôle interne, requis par la réglementation encadrant les entreprises de crédit, le dispositif de contrôle de la conformité désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir le respect des lois et règlements, des règles déontologiques et de bonne conduite ainsi que du respect des règles du groupe.

Rattachée hiérarchiquement au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité, la Direction de la conformité s'appuie sur une procédure élaborée en déclinaison des orientations fixées par la Direction de la conformité/sécurité du Groupe BPCE. Dans ce cadre, elle a en charge l'organisation et le suivi des contrôles permanents de premier et second niveaux relatifs aux risques de non-conformité et aux risques généraux liés aux activités ; elle a également en charge le contrôle spécifique de la conformité des services d'investissement, la déontologie générale, la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ainsi que la prévention et le traitement des risques de fraudes.

La Direction de la conformité participe, aux côtés de la Direction de la coordination du contrôle permanent, à l'animation fonctionnelle des contrôleurs conformité et contrôle permanent affectés aux différents périmètres opérationnels et fonctions supports.

Ses activités font l'objet de comptes-rendus réguliers à la Direction générale, au Comité de contrôle interne, au Comité d'audit ainsi qu'à l'organe central.

Organes de direction et d'administration

La Direction générale

Composition de la Direction générale

(Au 31 décembre 2013)

Bruno DELETRÉ, Directeur général.

Thierry DUFOUR, Directeur général délégué, en charge du Pôle activités financières et opérations.

Philippe PETIOT, Directeur général délégué, en charge du Pôle développement commercial (depuis le 1^{er} septembre 2013).

Le Comité de direction générale réunit également :

- **Éric FILLIAT**, Directeur général adjoint Pôle finances ;
- **Sandrine GUÉRIN**, Directeur général adjoint Pôle opérations financières ;
- **Mathieu LEPELTIER**, Directeur général adjoint Pôle risques et conformité.

Mandats de la Direction générale

M. Bruno DELETRÉ**Directeur général**

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général
COFACE - SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur (jusqu'au 18 décembre 2013) puis Président du Conseil d'administration - Président du Comité d'audit (jusqu'au 18 décembre 2013)
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER - SA	Président du Conseil d'administration - Président du Comité de rémunération et de sélection (depuis le 22 novembre 2013)
ENFI - SAS	Président
IT-CE - GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
LA MONDIALE PARTENAIRE - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
SOCFIM-SACS	Président du Conseil de surveillance

M. Thierry DUFOUR**Directeur général délégué**

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général délégué
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Président-Directeur général (jusqu'au 18 décembre 2013) Directeur général administrateur (depuis le 18 décembre 2013)
BANCO PRIMUS (PORTUGAL)	Président du Conseil d'administration
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER - SA	Administrateur (jusqu'au 13 septembre 2013)
FINANCIERE DESVIEUX - SA	Administrateur
FONCIER PROJECT SOLUTIONS (ARABIE SAOUDITE)	Administrateur
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES (VMG) - SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance

M. Philippe PETIOT**Directeur général délégué**

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général délégué (depuis le 1 ^{er} septembre 2013)
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER - SA	Administrateur (depuis le 1 ^{er} septembre 2013) et Membre du Comité de rémunération et de sélection (depuis le 22 novembre 2013)
CFG - SA	Président du Conseil d'Administration (depuis le 6 septembre 2013)
LOCINDUS - SA	Président du Conseil d'Administration (depuis le 1 ^{er} septembre 2013)
CRÉDIT LOGEMENT - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur (depuis le 2 septembre 2013)
CGE FONCIER COINVEST - SAS	Directeur général (depuis le 1 ^{er} septembre 2013)
SOCFIM - SACS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 25 juin 2013)

Le Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

(Au 31 décembre 2013)

Conseil d'administration

- **M. François PÉROL - Président du Conseil d'administration**
- M. Gérard BARBOT - Président du Comité des rémunérations
- Mme Meka BRUNEL - Membre du Comité des rémunérations
- Mme Nathalie CHARLES - Membre du Comité des rémunérations
- M. Jean CLOCHET - Membre du Comité des rémunérations
- M. Pierre DESVERGNES
- M. Bruno DUCHESNE
- Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY - Membre du Comité d'audit
- Mme Christine FABRESSE
- M. Jean-Yves FOREL
- M. Jean-Paul FOUCAULT
- M. Dominique GARNIER - Membre du Comité d'audit
- Mme Catherine HALBERSTADT
- M. Francis HENRY - Membre du Comité des rémunérations
- M. Jean-Hervé LORENZI - Membre du Comité d'audit
- Mme Anne MERCIER-GALLAY
- Mme Stéphanie PAIX
- BPCE, représentée par M. Daniel KARYOTIS - Président du Comité d'audit

Censeurs

- M. Jean Marc CARCELÈS
- M. Jean-Paul DUMORTIER
- M. Michel SORBIER

Délégués du Comité d'entreprise

- M. Jean-Marc GILANT (collège Cadres)
- Mme Valérie FIX (collège Techniciens des métiers de la banque)

Commissaire du gouvernement

- M. Olivier BUQUEN (depuis décembre 2013 en remplacement de M. Antoine MÉRIEUX)

Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013

L'Assemblée générale du 3 mai 2013 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :

- Mme Anne MERCIER-GALLAY, en remplacement de M. François RIAHI, démissionnaire.
- M. Jean-Yves FOREL, en remplacement de M. Olivier KLEIN, démissionnaire.

La même Assemblée générale a nommé en qualité d'administrateurs :

- M. Bruno DUCHESNE, en remplacement de M. Jean-Michel LATY, démissionnaire.
- Mme Christine FABRESSE, en remplacement de M. Jean-Claude CRÉQUIT, démissionnaire.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2013 a pris acte de la démission de M. Marc JARDIN de son mandat de Censeur et coopté, pour le remplacer, M. Jean-Paul DUMORTIER.

Mandats ou fonctions des membres du Conseil d'administration

M. François PÉROL**Président du Conseil d'administration**

Président du Directoire de BPCE

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Société	Mandats et fonctions
BPCE - SA	Président du Directoire
BANQUE CENTRALE POPULAIRE - SA	Représentant permanent de BPCE Maroc - Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Président du Conseil d'administration
CE HOLDING PROMOTION - SAS	Président
CNP ASSURANCES - SA	Administrateur
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE	Vice-président
GROUPEMENT EUROPEEN DES CAISSES D'ÉPARGNE	Président
MUSÉE D'ORSAY	Administrateur
NATIXIS - SA	Président du Conseil d'administration
SCI PONANT PLUS	Représentant permanent de BPCE
SOPASSURE - SA	Administrateur

M. Gérard BARBOT**Membre du Conseil d'administration**

Président du Comité des rémunérations

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Président du Comité des rémunérations
GEOPOST - SA	Administrateur - Président du Comité d'audit
VMG - SACS	Président du Conseil de surveillance
ODDO ET CIE - SACS	Membre du Conseil de surveillance

Mme Meka BRUNEL**Membre du Conseil d'administration**

Membre du Comité des rémunérations

Directeur général Europe - Ivanhoé Cambridge Europe

30, avenue Georges V - 75008 Paris

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité des rémunérations
EUROPE IVANHOE CAMBRIDGE	Vice-présidente <i>Executive</i>
FRANCE GBC	Président
FSIF	Administrateur
ORIE	Président
RICS	Membre du <i>Governing Council</i>

Mme Nathalie CHARLES

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité des rémunérations

AXA Real Estate

100, Esplanade du Général de Gaulle - Cœur Défense - 92932 Paris La Défense Cedex

Société	Mandats et fonctions
AXA REAL ESTATE	Directeur de l'asset management et transaction, Europe du sud
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité des rémunérations
GGF - SA	Vice-président du Conseil d'administration (jusqu'au 30 septembre 2013)
EDF IMMO - SAS	Président (jusqu'au 30 septembre 2013)
IMMOBILIÈRE DU PLATEAU - SAS	Membre du Comité de direction (jusqu'au 30 septembre 2013)
H4 - SA	Administrateur (jusqu'au 30 septembre 2013)
CONSEIL IMMOBILIER DE L'ÉTAT (CIE)	Membre
SEFRI CIME ACTIVITÉS ET SERVICES	Représentant permanent de AXA REIM FRANCE - Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean CLOCHET

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité des rémunérations

Président de la Banque Populaire des Alpes

2, avenue du Grésivaudan - BP 43 - Corenc - 38701 La Tronche Cedex

Société	Mandats et fonctions
BANQUE DE SAVOIE - SA	Vice-président du Conseil d'administration
BANQUE POPULAIRE DES ALPES - SA	Président du Conseil d'administration
SCI C3	Co-gérant
SCI HOUILLE BLANCHE + SCI CIMOISE	Co-gérant
CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité des rémunérations
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT - SA	Administrateur
NATIXIS ASSET MANAGEMENT - SA	Vice-président du Conseil d'administration
SAVOIE ANGELS	Vice-président du Conseil d'administration

M. Pierre DESVERGNES**Membre du Conseil d'administration**

Président-Directeur général de CASDEN Banque Populaire
91, cours des Roches - NOISIEL - 77424 Marne la Vallée Cedex 2

Société	Mandats et fonctions
ARTS ET VIE - SA	Administrateur
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance et du Comité des nominations et des rémunérations
CASDEN BANQUE POPULAIRE - SA	Président-Directeur général
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
SAS FINANCE	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Président
INTER PROMO - SARL	Gérant
PARNASSE ESPACE 1 - SAS	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Président (Mandat échu en 2013)
PARNASSE ESPACE 2 - SAS	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Président (Mandat échu en 2013)
PARNASSE FINANCE - SA	Président du Conseil d'administration
PARNASSE MAIF - SA	Administrateur
PARNASSE SERVICES - SA	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Administrateur
UNION MUTUALISTE RETRAITE	Administrateur

M. Bruno DUCHESNE**Membre du Conseil d'administration**

Directeur Général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
5, avenue de Bourgogne - BP 63 - 21802 Quetigny Cedex

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Directeur général
I-BP - SA	Représentant permanent de la Banque Populaire Franche-Comté, Administrateur
CRÉDIT FONCIER - SA	Administrateur (depuis le 3 mai 2013)
NATIXIS ASSURANCES - SA	Administrateur (depuis le 24 juin 2013)
BPCE DOMAINES - SA	Administrateur

Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre

12, rue de la Maison Rouge - CS 10 620 - 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE (CELC) - SAC	Président du Directoire
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur et Membre du Comité d'audit
ECUREUIL CRÉDIT - GIE	Président du Directoire
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE - ASSOCIATION	Représentant permanent de la CELC, Administrateur
IT-CE - GIE	Représentant permanent de la CELC, Membre du Conseil de surveillance
ALBIANT-IT - SA	Administrateur
PARCOURS CONFIANCE LOIRE-CENTRE - ASSOCIATION	Administrateur
TOURAINÉ LOGEMENT - SA HLM	Administrateur - Vice-président du Conseil d'administration

Mme Christine FABRESSE

Membre du Conseil d'administration

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon

254 rue Michel Teule - Zac d'Alco - BP 7 330 - 34184 Montpellier Cedex 4

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON - SACS	Président du Directoire (depuis le 25 avril 2013)
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE	Administrateur (depuis avril 2013)
NEXITY - SA	Administrateur (depuis le 24 juillet 2013)
GIE IT - CE	Administrateur (depuis avril 2013)
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur (depuis le 3 mai 2013)
BANQUE DES MASCAREIGNES - SA	Administrateur (jusqu'au 8 juillet 2013)
NATIXIS FINANCEMENT - SA	Administrateur (jusqu'au 11 juillet 2013)
NATIXIS CONSUMER FINANCE - SA	Administrateur (jusqu'au 11 juillet 2013)
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT - SA	Administrateur (jusqu'en mai 2013)
BPCE ASSURANCES - SA	Administrateur (jusqu'en mai 2013)

M. Jean-Yves FOREL**Membre du Conseil d'administration**

Directeur général Banque commerciale et Assurances et Membre du Directoire BPCE
50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Société	Mandats et fonctions
BANQUE PALATINE - SACS	Président du Conseil de surveillance
BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER - SA	Président du Conseil d'administration
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
CNP ASSURANCES - SA	Administrateur
SOPASSURE - SA	Président-Directeur général
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS ALGERIE - SA	Président-Directeur général
NATIXIS COFICINE - SA	Administrateur
MEDIA CONSULTING & INVESTMENT - SA	Administrateur
PARTECIS - SA	Administrateur
ALGIERS BUSINESS CENTERS - SA	Administrateur (jusqu'en 2013)
CONECS - SA	Administrateur (jusqu'en 2013)
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - SA	Vice-président du Conseil d'administration (jusqu'en 2013)
SICOVAM HOLDING	Représentant permanent de NATIXIS, Administrateur (jusqu'en 2013)
BPCE - SACS	Directeur général Banque commerciale et Assurances et Membre du Directoire BPCE

M. Jean-Paul FOUCAULT**Membre du Conseil d'administration**

Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France
19, rue du Louvre - CS 60 012 - 75036 Paris Cedex 01

Société	Mandats et fonctions
BANCO COMERCIAL PORTUGUES (BCP FRANCE) - SA	Administrateur et Président du Comité d'audit (jusqu'en mai 2013)
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE - SACS	Président
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE - ASSOCIATION LOI 1901	Membre du Bureau
FONDATION DE FRANCE	Administrateur et membre du Comité d'audit
FONDATION DES CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ	Vice-président

M. Dominique GARNIER

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit

Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (BPACA) - SA	Directeur général
BORDEAUX PLACE FINANCIÈRE ET TERTIAIRE (ASSOCIATION)	Président (depuis le 27 mai 2013)
BP DÉVELOPPEMENT - SA	Représentant permanent de Ouest Croissance SCR, Administrateur
BPCE DOMAINES - SA	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
BPSO TRANSACTIONS - SAS	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MARITIME MUTUEL DU LITTORAL DU SUD-OUEST - SA	Membre de droit (en tant que Directeur général de BPACA)
COMITÉ RÉGIONAL DES BANQUES D'AQUITAINE DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (ASSOCIATION)	Président (jusqu'au 1 ^{er} juillet 2013)
CRÉDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST - SA	Représentant permanent de BPACA, Vice-président
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité d'audit
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE - SA	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
MEDEF AQUITAINE	Représentant du Comité régional des Banques d'Aquitaine de la Fédération bancaire française, Vice-président (jusqu'au 1 ^{er} juillet 2013)
NATIXIS COFICINE - SA	Administrateur (depuis le 15 novembre 2013)
NATIXIS FACTOR - SA	Administrateur
OUEST CROISSANCE GESTION - SA	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
OUEST CROISSANCE SCR - SA	Représentant permanent de BPACA, Président
PARTICIPATIONS BPSO - SAS	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCAMA SO - SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCAMI CA - SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCAMI SO - SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCIÉTARIAT BPCA - SAS	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCIÉTARIAT BPSO - SAS	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOPROLIB SO - SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur

Mme Catherine HALBERSTADT**Membre du Conseil d'administration**

Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central
18, boulevard Jean Moulin - 63002 Clermont-Ferrand Cedex

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL - SA	Directeur général
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et des risques
NATIXIS - SA	Administrateur et Membre du Comité d'audit
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
I-BP - SA	Administrateur
BPI FRANCE FINANCEMENT - SA (EX-OSEO)	Administrateur - Président du Comité d'Audit - Membre du Comité financement et garanties
SOCIÉTARIAT BPMC - SAS	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central
COMITÉ DES BANQUES D'AUVERGNE	Membre

M. Francis HENRY**Membre du Conseil d'administration****Membre du Comité des rémunérations**

Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne
2, rue Royale - BP 70784 - 57012 Metz Cedex 01

Société	Mandats et fonctions
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE - ARDENNE - SACS	Président du Conseil d'orientation et de surveillance
SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE MARNE - SA	Président du Conseil d'administration
BANQUE BCP LUXEMBOURG	Président du Conseil de surveillance
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur et Membre du Comité des rémunérations
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION	Administrateur

M. Daniel KARYOTIS

Membre du Conseil d'administration

Président du Comité d'audit

Représentant permanent de BPCE

Directeur général Finances, Risques et Opérations et Membre du Directoire de BPCE

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur - Président du Comité d'audit
COFACE SA	Administrateur (jusqu'au 5 février 2013)
CE HOLDING PROMOTION - SAS	Directeur général délégué et représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NEXITY - SA	Administrateur (depuis le 18 décembre 2013)
BPCE - SACS	Membre du Directoire - Finances, Risques et Opérations

M. Jean-Hervé LORENZI

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit

Conseiller du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild

47, rue du Faubourg St Honoré - 75008 Paris

Société	Mandats et fonctions
BNP PARIBAS ASSURANCES - SA	Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité d'audit
EDMOND DE ROTHSCHILD CAPITAL PARTNERS - SAS	Président du Conseil de surveillance
EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS - SAS	Président du Conseil de surveillance
EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY PARTNERS - SAS	Membre du Conseil de surveillance
EULER HERMES - SACS	Membre du Conseil de surveillance
ASSOCIÉS EN FINANCE	Censeur
FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER	Censeur
SIACI SAINT HONORÉ	Censeur
NEWSTONE COURTAGE	Censeur
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ FINANCE INNOVATION	Vice-président
OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT	Président
INSTITUT LOUIS BACHELIER	Membre du Conseil d'administration

Mme Anne MERCIER-GALLAY**Membre du Conseil d'administration**

Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe

Membre du Directoire BPCE

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
CAISSE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE - SA	Administrateur
NATIXIS INTERÉPARGNE - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
BPCE - SACS	Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe - Membre du Directoire

Mme Stéphanie PAIX**Membre du Conseil d'administration**

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

42, boulevard Eugène Déruelle - BP 3 276 - 69404 Lyon Cedex 3

Société	Mandats et fonctions
AGENCE LUCIE	Président
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES (CERA) - SA	Président du Directoire
COMPAGNIE DES ALPES - SA	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
CRÉDIT FONCIER - SA	Administrateur
NATIXIS - SA	Administrateur
RHÔNE ALPES PME GESTION - SA	Président du Conseil de surveillance
SIPAREX ASSOCIÉS - SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (ASSOCIATION)	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE CERA	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
HABITAT EN RÉGION (ASSOCIATION)	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
IT-CE - GIE	Représentant permanent de la CERA - Membre du Conseil de surveillance
FONDATION BELEM	Représentant permanent de la CERA, Administrateur - Trésorier

BPCE

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS Cedex 13

Société	Mandats et fonctions
ACTIF IMMO EXPLOITATION - SA	Administrateur
ALBIANT-IT - SA	Administrateur
ALLIANCE ENTREPRENDRE - SA	Membre du Conseil de gestion
ALPHA DEMETER - SA	Administrateur
ALYSE PARTICIPATIONS - SA	Membre du Conseil
ANUBIS - SNC	Gérant
ARSES - SNC	Gérant
AXELTIS EX NGAMP 4 - NATIXIS GLOBAL AM	Administrateur
BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES - BDAF - SA	Administrateur
BANQUE PALATINE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
BANQUE POPULAIRE IMAGES 7 - BPI 7 - SA	Administrateur
BANQUE POPULAIRE IMAGES 8 - BPI 8 - SA	Administrateur
BANQUE POPULAIRE IMAGES 9 - BPI 9 - SA	Administrateur
BANQUE POPULAIRE IMAGES 10 - BPI 10 - SA	Administrateur
BANQUE POPULAIRE IMAGES 11 - BPI 11 - SA	Administrateur
BANQUE PRIVÉE 1818 EX LA COMPAGNIE 1818 - SA	Administrateur
BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS - SACS	Membre du Conseil de surveillance
BASAK 1 - SASU	Président
BCI-BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE - SA	Administrateur
BICEC - SA	Administrateur
BPCE ASSURANCES - SA	Administrateur
BPCE DOMAINES - SA	Administrateur
BPCE SERVICES - SA	Administrateur
BPCE SFH - SA	Administrateur
BPCE TRADE - SA	Administrateur
CAPE 1158 GIE	Administrateur
CAPE 1159 GIE	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION - SA	Administrateur
CE SYNDICATION RISQUE - SACS	Président du Conseil de surveillance
CILOGER - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT 2 - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT 3 - SACS	Membre du Conseil de surveillance

Société	Mandats et fonctions
CINERGIE - SA	Administrateur
CIRRA - SA	Administrateur
CLICK AND TRUST - SA	Administrateur
COFACE - SA	Administrateur
COFIMAGE 16 - SA	Administrateur
COFIMAGE 17 - SA	Administrateur
COFIMAGE 18 - SA	Administrateur
COFIMAGE 22 - SA	Administrateur
COFIMAGE 23 - SA	Administrateur
COFIMAGE 24 - SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
COMPAGNIE DES ALPES - SA	Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
CRÉDIT LOGEMENT - SA	Administrateur
CRH - CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - SA	Administrateur
DRENNEC GIE	Administrateur
DV HOLDING - SACS	Membre du Conseil de surveillance
ECOLOCALE - SA	Administrateur
ECUREUIL CRÉDIT - SA	Administrateur
ECUREUIL IMMO + - SA	Administrateur
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT - SA	Administrateur
EUROTITRISATION - SA	Administrateur
FAG - FRANCE ACTIVE GARANTIE - SA	Administrateur
FONGEPAR - SA	Administrateur
GCE COVERED BONDS - SA	Administrateur
GCE MOBILIZ - SA	Administrateur
GCE ODE 007 - SA	Administrateur
GCE PARTICIPATIONS - SA	Président
HABITAT EN RÉGIONS SERVICES - SA	Administrateur
HORUS - SASU	Président
HOUNI - SASU	Président
IDES INVESTISSEMENTS - SA	Administrateur
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES - SA	Administrateur
INGEPAR - SA	Administrateur
ISIS - SASU	Président
ISSORIA - SA	Président

Société	Mandats et fonctions
ISSORIA INTERNATIONAL TRADING - SA	Président
IT-CE - SAS	Membre du Conseil de surveillance
LBPAM OBLI REVENUS SICAV - SA	Administrateur
LE LIVRET BOURSE INVESTISSEMENT SICAV	Administrateur
LE LIVRET PORTEFEUILLE SICAV	Administrateur
LES EDITIONS DE L'EPARGNE - SA	Administrateur
LOTUS 1 - SA	Président
MAEA GIE - SA	Administrateur
MASSERAN GESTION - SA	Membre du Conseil de surveillance
MENES - SNC	Gérant
MIHOS - SASU	Président
MUGE 2 - SA	Président
MUGE 3 - SA	Président
MURACEF - SA	Administrateur
NAMI AEW EUROPE - SA	Administrateur
NATIXIS - SA	Administrateur
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES - SA	Administrateur
NATIXIS ASSURANCES - SA	Administrateur
NATIXIS CONSUMER FINANCE - SA	Administrateur
NATIXIS EURO AGGRAGATE SICAV - SA	Administrateur
NATIXIS FINANCEMENT - SA	Administrateur
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT - SA	Administrateur
NATIXIS IMPACT NORD SUD DÉVELOPPEMENT SICAV	Administrateur
NATIXIS INTEREPARGNE - SA	Administrateur
NATIXIS LEASE - SA	Administrateur
NATIXIS PAIEMENTS - SA	Administrateur
NEFER - SASU	Président
OSIRIS - SASU	Président
OUNAS - SASU	Président
PANDA 1 - SASU	Président
PANDA 2 - SASU	Président
PANDA 3 - SASU	Président
PANDA 4 - SASU	Président
PANDA 5 - SASU	Président
PANDA 6 - SASU	Président
PANDA 7 - SASU	Président

Société	Mandats et fonctions
PANDA 8 - SASU	Président
PANDA 9 - SASU	Président
PANDA 10 - SASU	Président
PERLE 1 - SA	Président
PERLE 2 - SA	Président
PERLE 3 - SA	Président
PERLE 4 - SA	Président
PETREL 1 - SNC	Gérant
PETREL 2 - SNC	Gérant
PONANT PLUS SCI	Gérant associé
RAMSES - SASU	Président
SALITIS - SASU	Président
SATIS - SASU	Président
SE MAP (ex M.A BANQUE) - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SEA 1 GIE	Administrateur
SETH - SASU	Président
SGFGAS - SA	Administrateur
SIAMON - SASU	Président
SIBP - SA	Président
SIFA - SA	Administrateur
SOCFIM - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SOCRAM BANQUE - SA	Administrateur
STET - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SURASSUR - SA	Administrateur
T2S AFRICA - SA	Administrateur
TADORNE AVIATION GIE	Administrateur
TEOS - SASU	Président
TEVEA INTERNATIONAL - SA	Administrateur
TREVIGNON GIE	Administrateur
T2S OUTRE-MER - SA	Administrateur
T2S MED - SA	Administrateur
T2S PACIFIQUE - SA	Administrateur
TURBO SA - SA	Administrateur
VICTOIRE GIE	Administrateur
VIGEO - SA	Administrateur
VISA EUROPE LTD - SA	Administrateur

Conflits d'intérêts des organes

Il est rappelé que certains membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier sont ou ont été au cours de l'année 2013, mandataires sociaux de BPCE actionnaire à 100 % du Crédit Foncier.

Il s'agit de :

- M. François PÉROL, Président du Directoire de BPCE ;
- M. Jean-Yves FOREL, Membre du Directoire de BPCE ;

- M. Daniel KARYOTIS, Membre du Directoire de BPCE ;
- Mme Anne MERCIER-GALLAY, Membre du Directoire de BPCE.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Rémunérations

Rémunérations des organes de direction

(en €)

Synthèse des rémunérations et des options et actions dues à chaque dirigeant Mandataire social		
	2012	2013
Bruno DELETRÉ		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	747 683	772 115
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	747 683	772 115
Thierry DUFOUR		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	508 392	528 787
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	508 392	528 787
Christophe PINAULT (jusqu'au 30 juin 2013)		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	393 795	211 988
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	393 795	211 988
Philippe PETIOT (depuis le 1^{er} septembre 2013)		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	n.a.	122 053
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	-
TOTAL	n.a.	122 053

n.a. : non applicable.

(en €)

Tableau récapitulatif des rémunérations des Mandataires sociaux *

	2012		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Bruno DELETRÉ				
Mandat social	464 720	464 720	464 720	464 720
Rémunération variable	253 212	-	282 000	126 606 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	15 659	15 659	19 875	19 875
Jetons de présence	8 572	-	-	8 572
Avantages en nature	5 520	5 520	5 520	5 520
TOTAL	747 683	485 899	772 115	625 293
Thierry DUFOUR				
Mandat social	348 441	348 441	354 720	354 720
Rémunération variable	122 130	-	135 000	79 021 ⁽²⁾
Rémunération au titre de Banco Primus	20 000	20 000	20 000	20 000
Rémunération exceptionnelle	58	-	-	58
Retraite surcomplémentaire	12 183	12 183	13 787	13 787
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 580	5 580	5 280	5 280
TOTAL	508 392	386 204	528 787	472 866
Christophe PINAULT (jusqu'au 30 juin 2013)				
Mandat social	253 916	253 916	137 445	137 445
Rémunération variable	98 722	-	54 563	98 722 ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	10 483	10 483	9 705	9 705
Jetons de présence	14 750	23 800	-	14 750
Avantages en nature	15 924	15 924	10 275	10 275
TOTAL	393 795	304 123	211 988	270 897
Philippe PETIOT (depuis le 1^{er} septembre 2013)				
Mandat social	n.a.	n.a.	86 667	86 667
Rémunération variable	n.a.	n.a.	32 500	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	-	n.a.
Retraite surcomplémentaire	n.a.	n.a.	2 886	2 886
Jetons de présence	n.a.	n.a.	-	-
Avantages en nature	n.a.	n.a.	-	-
TOTAL	n.a.	n.a.	122 053	89 553

* Jetons de présence versés au Crédit Foncier.

(1) Montant versé en 2013 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 126 606 €. Il n'existe pas de fraction différée au titre des années antérieures.

(2) Montant versé en 2013 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 61 065 € et pour la fraction différée de 50 % sur 3 ans de la part variable au titre de l'exercice 2010, soit 23 020 € qui après application d'un coefficient d'indexation s'élève à 17 956 €.

(3) Montant versé en 2013 pour 100 % de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 98 722 €. Il n'existe pas de fraction différée au titre des années antérieures.

Rémunération fixe

Cette rémunération inclut la rémunération de base à laquelle s'ajoute la rémunération liée à l'exercice du mandat social.

Modalités de détermination de la rémunération variable

Aux termes de la délibération les ayant nommés, le Directeur général et les directeurs généraux délégués bénéficient d'une rémunération variable pouvant représenter respectivement 80 % et 50 % de leur rémunération fixe.

Au début de chaque exercice, le Comité des rémunérations arrête les critères de fixation de cette rémunération variable dans le respect des règles définies par le Groupe BPCE. Ces critères de performance sont essentiellement basés sur des indicateurs spécifiques au groupe et au Crédit Foncier. Pour le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués, les indicateurs sont respectivement, de 20 % et 12,5 % au titre de la performance financière, de 25 % et 12,5 % au titre de la performance opérationnelle et de 20 % et 16 % au titre de la performance commerciale. Au titre de l'indicateur Groupe BPCE, cet indicateur est de 15 % et de 9 %.

À l'occasion de la séance arrêtant les comptes annuels, le Conseil d'administration détermine, sur avis du Comité des rémunérations, le niveau de la part variable attribuée et ce, en fonction de l'atteinte des critères définis.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Rémunération exceptionnelle

Cette rémunération inclut l'intéressement et la participation.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Jetons de présence

Conformément aux normes définies par le Groupe BPCE, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe peuvent être perçus directement par les membres des conseils d'administration ou de surveillance de ces sociétés.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Avantages en nature

Le Directeur général et les directeurs généraux délégués bénéficient d'un avantage en nature automobile (environ 460 € par mois sur 12 mois).

Ils ne bénéficient d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni d'action gratuite de performance.

Mise en œuvre de la loi « TEPA »

La loi n°2007-1223 du 21 août 2007 « en faveur du Travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » dite « TEPA » régit désormais les rémunérations, avantages, indemnités dus au titre de la cessation du mandat social des dirigeants (Président et membres du Directoire, Directeur général et Directeur général délégué) des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En particulier, cette loi subordonne l'octroi de ces indemnités à des conditions de performance de leurs bénéficiaires.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 28 juin 2011, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Bruno DELETRÉ, Directeur général.

En cas de non renouvellement du mandat social à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ;

M. Bruno DELETRÉ percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Bruno DELETRÉ percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable versée par l'entreprise.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 31 juillet 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Thierry DUFOUR, Directeur général délégué.

En cas de non renouvellement de son mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ; M. Thierry DUFOUR percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée, la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Thierry DUFOUR percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable attribuée par l'entreprise.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 14 juin 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Philippe PETIOT, Directeur général délégué.

En cas de non renouvellement de son mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ;

M. Philippe PETIOT percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée, la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Philippe PETIOT percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable attribuée par l'entreprise.

Éléments de rémunération des dirigeants

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités et avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno DELETRÉ								
Directeur général Crédit Foncier de France Début de mandat 04/07/2011 Fin de mandat 04/07/2016		X	X		X			X
Thierry DUFOUR								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France Début de mandat 23/07/2007 Renouvellement le 31/07/2012 (effet rétroactif 23/07/2012) Fin de mandat 23/07/2017		X	X		X			X
Christophe PINAULT								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France Début de mandat 07/05/2010 Fin de mandat 30/06/2013		X	X		X			X
Philippe PETIOT								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France Début de mandat 01/09/2013 Fin de mandat 07/05/2018		X	X		X			X

Options de souscription et d'achat

Depuis septembre 2006, il n'existe plus de plan d'option en cours et aucun nouveau plan n'a été mis en place.

Rémunérations des organes d'administration

Les rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration sont mentionnées en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil a été fixé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 à 238 000 €. Le montant versé à chaque membre du Conseil est déterminé, conformément aux normes définies par BPCE, en fonction des présences effectives au Conseil d'administration. Ils représentent une somme de 1 500 €

par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 7 500 € par an. Le Président du Conseil perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 10 000 €.

La participation aux comités d'audit et des rémunérations donne lieu à rémunération à hauteur de 1 000 € par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 4 000 € par an. Le Président de chaque comité perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 1 000 €.

Le reliquat éventuel n'est pas réparti. Il n'est pas attribué de rémunération exceptionnelle.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont à verser à BPCE et non à la personne physique.

Le montant total brut des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2013 s'est élevé à 172 500 €, soit :

- 143 500 € au titre de la participation aux réunions du Conseil d'administration ;

- 16 000 € au titre de la participation aux réunions du Comité d'audit ;
- 13 000 € au titre de la participation aux réunions du Comité des rémunérations.

Jetons de présence bruts

	Au titre de 2012	Au titre de 2013 *
M. François PEROL	17 500 €*	17 500 €*
M. Gérard BARBOT	11 500 €	11 500 €
Mme Meka BRUNEL	5 500 €	8 000 €
M. Jean-Marc CARCELÈS	4 500 €	6 000 €
Mme Nathalie CHARLES	5 500 €	10 500 €
M. Jean CLOCHET	7 500 €	7 000 €
M. Jean-Claude CRÉQUIT (jusqu'au 3 mai 2013)	3 000 €	-
M. Pierre DESVERGNES	6 000 €	6 000 €
M. Bruno DUCHESNE (depuis le 3 mai 2013)	-	1 500 €
M. Jean-Paul DUMORTIER (depuis le 30 juillet 2013)	-	3 000 €
Mme Nicole ETCHEGOINBERRY	11 500 €	10 000 €
Mme Christine FABRESSE	-	6 000 €
M. Jean-Yves FOREL	1 500 €*	7 500 €*
M. Jean-Paul FOUCAULT	7 500 €	7 500 €
M. Dominique GARNIER	9 500 €	11 500 €
Mme Catherine HALBERSTADT	6 000 €	7 500 €
M. Francis HENRY	9 000 €	10 500 €
M. Marc JARDIN	3 000 €	3 000 €
M. Jean-Hervé LORENZI	10 000 €	7 500 €
Mme Anne MERCIER-GALLAY	3 000 €*	4 500 €*
Mme Stéphanie PAIX	10 500 €	7 500 €
M. Michel SORBIER	6 000 €	7 500 €
BPCE (représenté par M. Daniel KARYOTIS)	12 500 €*	11 000 €*

* Jetons de présence versés à BPCE.

Il convient de noter que :

- la rémunération de M. François PÉROL inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due en sa qualité de Président du Conseil ;
- la rémunération de M. Gérard BARBOT inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de sa participation au Comité des rémunérations en tant que Président ;
- la rémunération de BPCE inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due à M. KARYOTIS en qualité de Président du Comité d'audit ;
- la rémunération de Mmes Meka BRUNEL, Nathalie CHARLES, Nicole ETCHEGOINBERRY, MM. Jean CLOCHET,

Dominique GARNIER, Francis HENRY et Jean-Hervé LORENZI, inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de leur participation au Comité d'audit ou au Comité des rémunérations.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas d'avantages en nature de la part du Crédit Foncier.

Par ailleurs, certains membres du Conseil perçoivent des rémunérations de BPCE (qui détient le contrôle du Crédit Foncier de France) et le cas échéant de sociétés contrôlées par le Crédit Foncier de France.

Les rémunérations de ces membres du Conseil

(en €)

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les Mandataires sociaux non dirigeants				
	2012		2013	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. François PÉROL ⁽³⁾				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	550 000	550 000	550 000	550 000
Rémunération variable annuelle	562 569 (a)	438 526 (b)	890 994 (c)	509 990 (d)
Rémunération variable pluriannuelle (f)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement (e), autre)	5 256	5 256	5 292	5 292
TOTAL	1 117 825	993 782	1 446 286	1 065 282
M. Gérard BARBOT				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	-	14 000	-	14 000
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	14 500	14 500	14 500	14 500
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	14 500	28 500	14 500	28 500
Mme Meka BRUNEL				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	5 500	n.a.	8 000	5 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	5 500	n.a.	8 000	5 500
Mme Nathalie CHARLES				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	5 500	n.a.	10 500	5 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	5 500	n.a.	10 500	5 500

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Rémunérations dues au titre des fonctions BPCE (société contrôlante).

(a) Part variable au titre de l'exercice 2012 dont 225 028 euros (40 %) versés en 2013 et le solde différé (60 %) sur 3 ans par parts égales de 112 514 €.

En 2014, le montant définitivement attribué sera de 102 950 € (après application d'un coefficient d'indexation).

(b) Montant versé en 2012 pour la part variable au titre de l'exercice 2011, soit 213 675 € et pour la fraction différée au titre de l'exercice 2010, soit 224 851 €.

(c) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 356 398 € (40 %) versés en 2014 et le solde différé (60 %) sur 3 ans par parts égales de 178 199 €.

(d) Montant versé en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 225 028 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2011, soit 92 746 € et pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2010, soit 192 217 €.

(e) Renonciation à l'indemnité de logement depuis 2010.

(f) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2013.

(en €)

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants				
	2012		2013	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. Jean CLOCHET				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	7 500	10 500	7 000	7 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	7 500	10 500	7 000	7 500
M. Jean-Claude CRÉQUIT (jusqu'au 3 mai 2013)				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	3 000	7 500	-	3 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	3 000	7 500	0	3 000
M. Pierre DESVERGNES				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	6 000	26 500	21 000	22 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	6 000	26 500	21 000	22 000
M. Bruno DUCHESNE (depuis le 3 mai 2013)				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Mandat social	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	1 500	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	n.a.	n.a.	1 500	n.a.
Mme ETCHEGOÏNBERRY				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	11 500	11 500	10 000	11 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	11 500	11 500	10 000	11 500
Mme Christine FABRESSE (depuis le 3 mai 2013)				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	6 000	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	n.a.	n.a.	6 000	n.a.

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(en €)

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	2012		2013	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. Jean-Yves FOREL ⁽³⁾				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	41 667	41 667	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle	23 103 (a)	-	431 997 (b)	23 103 (c)
Rémunération variable pluriannuelle (d)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	-	-	2 899	2 899
TOTAL	64 770	41 667	934 896	526 002
M. Jean-Paul FOUCAULT				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	7 500	7 500	7 500	7 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	7 500	7 500	7 500	7 500
M. Dominique GARNIER				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	9 500	7 500	11 500	9 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	9 500	7 500	11 500	9 500
Mme Catherine HALBERSTADT				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	6 000	n.a.	7 500	6 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	6 000	n.a.	7 500	6 000
M. Francis HENRY				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	9 000	29 500	18 000	19 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	9 000	29 500	18 000	19 000

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Rémunérations dues au titre des fonctions BPCE (société contrôlante).

(a) Part variable au titre de l'exercice 2012, calculée prorata temporis, versée en totalité en 2013.

(b) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 215 999 € (50 %) versés en 2014 et le solde différé (50 %) sur trois ans par parts égales de 72 000 €.

(c) Montant versé en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 23 103 €.

(d) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2013.

(en €)

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	2012		2013	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. Daniel KARYOTIS (représentant BPCE) ⁽³⁾				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	41 667	41 667	500 000 (a)	500 000 (a)
Rémunération variable annuelle	23 103 (b)	-	431 997 (c)	23 103 (d)
Rémunération variable pluriannuelle (e)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	17 000	17 000	-	17 000
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	-	-	2 621	2 621
TOTAL	81 770	58 667	934 618	542 724
M. Jean-Hervé LORENZI				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	10 000	10 500	7 500	10 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	10 000	10 500	7 500	10 000
Mme Anne MERCIER-GALLAY ⁽³⁾				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle	272 761 (f)	73 797 (g)	431 997 (h)	136 380 (i)
Rémunération variable pluriannuelle (j)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	-	-	-	-
TOTAL	772 761	573 797	931 997	636 380
Mme Stéphanie PAIX				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	10 500	10 500	7 500	10 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	10 500	10 500	7 500	10 500

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Rémunérations dues au titre des fonctions BPCE (société contrôlante).

(a) L'indemnité de logement, de 64 959,16 € pour 2013, est incluse dans la rémunération fixe au titre de son mandat social.

(b) Part variable au titre de l'exercice 2012, calculée prorata temporis, versée en totalité en 2013.

(c) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 215 999 € (50 %) versés en 2014 et le solde différé (50 %) sur trois ans par parts égales de 72 000 €.

(d) Montant versé en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 23 103 €.

(e) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2013.

(f) Part variable au titre de l'exercice 2012 dont 136 380 € (50 %) versés en 2013 et le solde différé (50 %) sur trois ans par parts égales de 45 460 €.

En 2014, le montant définitivement attribué sera de 41 596 € (après application d'un coefficient d'indexation).

(g) Montant versé en 2012 pour la part variable au titre de l'exercice 2011, soit 73 797 €.

(h) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 215 999 € (50 %) versés en 2014 et le solde différé (50 %) sur trois ans par parts égales de 72 000 €.

(i) Montant versé en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 136 380 €.

(j) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2013.

Rémunérations des Commissaires aux comptes

Les montants de rémunération des Commissaires aux comptes sont détaillés dans la note 17 de l'annexe aux

comptes consolidés page 238 et dans la note 6.7 de l'annexe aux comptes individuels page 292.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Composition du Conseil au 31 décembre 2013

Les membres du Conseil

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 18 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

- 14 administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE ;
- 4 administrateurs indépendants.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du Code monétaire et financier) est doté d'un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie M. Olivier BUQUEN, Commissaire du gouvernement, assiste aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité central d'entreprise (cf. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la Société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonctions dans la Société.

Date d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a été renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2012. À cette occasion, il a été décidé de porter la durée des mandats des administrateurs de 5 à 6 ans, avec un renouvellement par roulement, de sorte qu'un renouvellement régulier des membres du conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. En conséquence, les renouvellements interviendront lors des assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2013, 2015 et 2017.

Principale activité exercée en dehors de la Société

Cette information figure dans la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2013.

Mouvements au sein du Conseil

Au cours de l'exercice 2013, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

- L'Assemblée générale du 03 mai 2013, a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :
 - Mme Anne MERCIER-GALLAY, en remplacement de M. François RIAHI, démissionnaire,
 - M. Jean-Yves FOREL, en remplacement de M. Olivier KLEIN, démissionnaire.
- La même Assemblée générale a nommé en qualité d'administrateurs :
 - M. Bruno DUCHESNE, en remplacement de M. Jean-Michel LATY, démissionnaire,
 - Mme Christine FABRESSE, en remplacement de M. Jean-Claude CRÉQUIT, démissionnaire.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2013 a pris acte de la démission de M. Marc JARDIN de son mandat de Censeur et coopté, pour le remplacer, M. Jean-Paul DUMORTIER.

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

Rôle et fonctionnement du conseil

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, les statuts précisent qu'il se prononce notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

Les réunions du Conseil

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre des réunions - Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois au cours de l'année 2013.

Suivi trimestriel de l'activité de la Société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2012 (réunion du 15 février 2013) ;
- examiné les comptes du 1^{er} trimestre 2013 (réunion du 03 mai 2013) ;
- arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2013 (réunion du 30 juillet 2013) ;
- examiné les comptes du 3^e trimestre 2013 (réunion du 05 novembre 2013) ;
- arrêté le budget 2014 du Crédit Foncier (réunion du 12 décembre 2013).

Projets stratégiques

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme du Crédit Foncier (conseils des 4 mai et 30 juillet 2013) ;
- la nomination de M. Philippe PETIOT, Directeur général délégué (Conseil du 14 juin 2013) ;
- la trajectoire prudentielle du Crédit Foncier 2013 - 2017 (Conseil du 3 juillet 2013) ;

- le plan stratégique 2014 - 2017 (Conseil du 5 novembre 2013) ;
- les conditions financières applicables à la mise au service du Groupe de la Compagnie de Financement Foncier (Conseil du 5 novembre 2013) ;
- la stratégie Banco Primus (Conseil du 5 novembre 2013) ;
- le transfert du portefeuille résiduel de titrisations externes portées par la Compagnie de Financement Foncier (Conseil du 12 décembre 2013) ;
- le transfert des actifs non compatibles avec le règlement européen *Capital Requirements Regulation* (CRR) ;
- les lettres de suite et le projet de mise en demeure reçus de l'ACPR en 2013.

Autorisation de conventions réglementées

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec BPCE ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Taux de présence des administrateurs

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 78 %. Le taux de présence s'est établi à 76,47 % pour le Conseil examinant les comptes annuels.

Évaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

Règles concernant les membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations et de sélection qui fonctionnent selon les termes des règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Composition des comités au 31 décembre 2013

COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
M. Daniel KARYOTIS, Président Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY M. Dominique GARNIER M. Jean-Hervé LORENZI	M. Gérard BARBOT, Président Mme Meka BRUNEL Mme Nathalie CHARLES M. Jean CLOCHET M. Francis HENRY

Principales missions et pouvoirs

> Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

> Comité des rémunérations et de sélection

Le Comité des rémunérations et de sélection a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement du Directeur général et du ou des directeurs généraux délégués du Crédit Foncier.

Le Comité doit également être consulté pour la nomination des administrateurs indépendants.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Cf. annexe.

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

> Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du Président du Comité.

> Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an.

Exposé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

> Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'audit :

- a examiné les comptes aux 31/12/2012, 31/03/2013, 30/06/2013 et au 30/09/2013,
- a été tenu informé de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier,
- a pris connaissance des conséquences de la décision de la BCE sur l'éligibilité des obligations foncières aux modalités de refinancement de l'Euro Système,
- a examiné les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit,
- a examiné la nouvelle politique de gestion financière,
- a examiné l'optimisation des dérivés du groupe Crédit Foncier,
- a examiné le transfert des titrisations Compagnie de Financement Foncier/Crédit Foncier,
- a pris connaissance des conditions financières applicables à la mise au service du groupe de la Compagnie de Financement Foncier,
- a pris connaissance des rapports ACP1, ACP2, ACP3, des lettres de suite et du projet de mise en demeure adressés par l'ACPR relatifs aux missions ACP1 et ACP2, ainsi que du plan d'action ACPR proposé par la Direction générale,
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2013 (missions et suivi des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection générale et le plan d'audit 2014,
- a examiné le projet de budget 2014,
- a reçu le compte-rendu des travaux menés par le Responsable de la conformité.

> Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2012 ainsi que la fixation des critères de part variable 2013 (Conseil du 15 février 2013),
- la nomination de M. Philippe PETIOT, Directeur général, en remplacement de M. Christophe PINAULT, ainsi que la fixation de sa rémunération fixe pour 2013 (Conseil du 14 juin 2013).

Le Comité a également pris connaissance du montant des parts variables au titre de 2012 versées aux preneurs de risques et membres du Comité exécutif.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux administrateurs issus de l'organe central BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux comités d'audit et des rémunérations sont identiques. La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition. Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2013 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

Procédures de contrôle interne

Contexte et principes du contrôle du Groupe BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code monétaire et financier et les règlements édictés par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n° 97-02 du CRBF modifié. Le groupe Crédit Foncier est soumis à la tutelle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des vérifications nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- garantir l'atteinte des objectifs de l'établissement et le respect des lois et règlements ainsi que des règles de place ou du groupe ;
- assurer la maîtrise des risques de toutes natures auxquels l'établissement est exposé.

L'architecture de ces dispositifs de contrôle repose, d'une part, sur des contrôles permanents comprenant deux niveaux et qui sont réalisés par des unités opérationnelles (CP1) ou par des entités indépendantes de ces dernières (CP2) et, d'autre part, sur des contrôles périodiques assurés par l'Inspection.

- Plus précisément, le dispositif de contrôle permanent reprend les normes édictées par BPCE en application de la réglementation. En effet, en tant qu'organe central du groupe, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière avec des normes et contrôles spécifiques.

- Parallèlement, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par l'Inspection, qui est soumise à des exigences propres. Cette fonction de contrôle périodique est régie par la charte d'audit du Groupe BPCE et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'Inspection et d'assurer la couverture du périmètre du groupe dans les meilleures conditions d'efficacité.

Organisation générale du dispositif de contrôle du Crédit Foncier

Gouvernance d'entreprise

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes et régulièrement informé de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit, lequel a pour

missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, de superviser le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Contrôle interne

Articulé autour de deux niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégataire, lignes de *reporting*, séparation des fonctions) développées *infra*.

Les différents niveaux de contrôle permanent

Les unités de contrôle indépendant contribuant au contrôle permanent au sein des métiers ont été renforcées et, pour la plupart d'entre elles positionnées au niveau des métiers.

La Direction des risques et celle de la conformité sont réunies au sein d'un même Pôle sous l'autorité d'un Directeur général adjoint. Au sein de ce pôle, une Direction de la coordination des contrôles permanents veille à la cohérence du dispositif général des contrôles permanents.

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels dits de « premier niveau » (CP1) sont assurés au sein des unités opérationnelles par les collaborateurs et leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera, à cet égard, que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation régulière des directives et modes opératoires.

Le contrôle permanent réalisé par des unités distinctes des structures opérationnelles

Ces unités, qui interviennent en second niveau (CP2), s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Elles peuvent dépendre en direct des directeurs du Comité exécutif :

- le responsable du contrôle permanent des activités commerciales de vente des prêts aux particuliers est rattaché

hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge des directions gérant cette activité. Il dépend également fonctionnellement du Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité ;

- les responsables des contrôles permanents de l'activité Corporate et des activités de middle et back office des crédits aux particuliers sont rattachés aux Directeurs exécutifs en charge de ces secteurs ;
- c'est également le cas de la Direction « Suivi et contrôle de la Compagnie de Financement Foncier et de VMG », chargée de la supervision du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures et prestations).

Les unités de contrôle permanent peuvent encore constituer des structures centrales dédiées :

- **La Direction des risques** assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels.
- **La Direction de la conformité** a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; elle couvre également les activités de déontologie et de lutte contre le blanchiment et la fraude.
- **La Direction de la coordination du contrôle permanent** est responsable de la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, cette direction entretient un lien fonctionnel fort vis-à-vis des équipes de contrôleurs permanents.
- **Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)** du groupe Crédit Foncier est rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité. Ses missions sont de trois ordres : définition de la politique de sécurité des systèmes d'information, animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise, assistance et conseil auprès de la Direction informatique en matière de sécurité. Il assure également désormais la fonction de Responsable du plan de continuité d'activité (RPCA) du groupe Crédit Foncier, avec pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur.

Ces différentes entités sont rattachées au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité.

- **Le Service « Révision comptable »**, rattaché à la Direction de la comptabilité, mais dépourvu de toute activité opérationnelle, exerce un contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré au travers de dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la couverture des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- de superviser les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, disponibilité des informations traitées par le système d'information et la sécurité de ces systèmes ;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par les unités de contrôle permanent ;
- de réunir au moins quatre fois par an les représentants des fonctions de contrôle.

Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit.

Le contrôle périodique

Il relève de l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier. Le corps de contrôle de l'actionnaire peut contribuer à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

Rôle de la hiérarchie dans le contrôle de l'activité des collaborateurs

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de *reportings* permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

Système de délégation

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités. Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- **le Comité national des engagements** : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles ;
- **le Comité de pilotage de la gestion extinctive du portefeuille international** : orientations de gestion et décisions concernant les cessions de titres et de créances du portefeuille international d'un montant significatif ;
- **le Comité des risques** : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de *scoring*, délégations, limites) ;
- **le Comité *watch list* et le Comité national des affaires sensibles des Particuliers** : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque ;
- **le Comité des nouveaux produits et services** : autorisation de mise sur le marché de nouveaux types de crédits, autres produits destinés à être commercialisés et prestations de services ;
- **le Comité de gestion de bilan** : analyse des indicateurs *Asset Liability Management (ALM)*, prise des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan ;
- **le Comité tarifaire** : fixation des conditions financières des crédits ;
- **le Comité des provisions** : valide les méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier.

Surveillance et mesure des risques

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité, et les risques opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'Entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites font l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des éventuels dépassements de limites et de leur régularisation, et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Lignes de reporting

L'information de la Direction générale nécessaire au pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Pôle finances ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de *reporting* propres à leur activité.

Principe de séparation des fonctions

- L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés.
- L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
 - conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
 - contrôle permanent par des entités de contrôle indépendantes des unités opérationnelles,
 - contrôle périodique par l'Inspection générale.

Système et procédures comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion. Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

Les travaux de l'Inspection générale

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des risques et des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité d'audit.

Fin 2013, la direction comptait un effectif de 19 collaborateurs, non compris deux recrutements qui étaient en cours. Tous ont une formation supérieure et conjuguent des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par l'Inspection du Crédit Foncier, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis au Comité d'audit. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection générale, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de trois ans maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général ou du Comité d'audit.

Les missions réalisées donnent lieu à un *reporting* à la Direction générale du Crédit Foncier, au Comité d'audit et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées. Une information est également délivrée en Comité exécutif, ce qui permet une ultime revue des recommandations avant mise en œuvre. La synthèse du suivi des recommandations est communiquée aux précédentes instances, ainsi qu'au Comité exécutif où sont d'ailleurs passées en revue les recommandations qui posent des difficultés particulières de mise en œuvre.

Missions d'inspection réalisées en 2013

Au total, l'Inspection générale du Crédit Foncier a réalisé son plan d'intervention sur 2013 en opérant quelques permutations en raison de missions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur des sujets identiques ou très proches. Le Comité d'audit a été tenu informé de ces substitutions ainsi que des conclusions des missions ACPR dont il suit la mise en œuvre des recommandations.

Les missions conduites figuraient donc au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 9 décembre 2012 et portant sur les différents secteurs du groupe Crédit Foncier : crédits aux particuliers, *corporate*, activités supports, filiales et prestations externalisées.

Par ailleurs, l'Inspection de l'ACPR a achevé cette année trois missions, dont deux commencées en 2012. Les recommandations correspondantes sont en cours de mise en œuvre.

Suivi des recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué à partir des déclarations du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'actions assorti d'un nouveau délai.

Les réponses sont saisies par les unités auditées sur la base informatique intranet du Groupe mise à leur disposition. Ces réponses doivent s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Une validation systématique de la mise en œuvre effective des recommandations est réalisée par l'Inspection à travers des vérifications sur pièces lors du passage à 100 % du taux de mise en œuvre des recommandations.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit : il intègre les demandes de prorogation ou d'abandon avec leurs motifs. Les recommandations non mises en œuvre dans les délais initiaux font l'objet d'un examen particulier en Comité exécutif.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné et elles sont, si nécessaire, réitérées.

Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Rôle de l'Organe central

La Direction comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle et comptable.

À ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du groupe, constitué du Plan comptable groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

Comité d'audit de l'établissement

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Organisation de la fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité. La Direction de la comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le groupe, à l'exception de SOCFIM et Banco Primus qui disposent de leur propre service comptable. Par ailleurs, il existe au sein du Crédit Foncier des entités comptables décentralisées exerçant par délégation de la Direction de la comptabilité des activités de tenue et de justification des comptes, pour les opérations financières notamment.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier est organisée comme suit :

Direction de la comptabilité du Crédit Foncier

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
Reporting et synthèse	<p>Comptes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier et de Vauban Mobilisations Garanties et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales <p>Comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centralisation des liasses de consolidation - élaboration des comptes consolidés - mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel Magnitude du Groupe BPCE) 	<ul style="list-style-type: none"> - bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités - états mensuels de synthèse sur les résultats des 2 principaux établissements de crédit du groupe (Crédit Foncier, Compagnie de Financement Foncier) - bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier - résultats consolidés trimestriels du Groupe - résultats consolidés mensuels en référentiel français
Déclarations réglementaires et prudentielles	<ul style="list-style-type: none"> - déclarations réglementaires sur base sociale (SURFI, etc.) - calculs des ratios réglementaires sur base sociale (liquidité) et des ratios spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier - déclarations prudentielles sur base consolidée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (via BPCE, Organe central), en collaboration avec la Direction des risques et la Direction de la trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> - reporting à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (via BPCE, Organe central)
Comptabilités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting en collaboration avec la Direction « études et projets » - tenue de la comptabilité des chaînes de prêts et chaînes périphériques 	<ul style="list-style-type: none"> - reportings sur les encours et les flux de prêts
Comptabilité des filiales	<ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> - bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités
Service révision comptable et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles permanents en matière de comptabilité, états réglementaires et fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> - notes de synthèse des contrôles

Les travaux de paramétrage et de documentation des schémas comptables détaillés sont désormais du ressort de la Direction « études et projets » du Pôle finances, créée début 2013.

Révision comptable et réglementaire

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la révision comptable et réglementaire » approuvée par le Directoire de BPCE en date du 10 mai 2010.

Le Service révision comptable et réglementaire est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la coordination des contrôles permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Révision comptable et réglementaire, soumis à la Direction de la coordination des contrôles permanents, et validé par le Comité de contrôle interne.

Ces contrôles comprennent :

- d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêtés trimestriels portant notamment sur la correcte justification des comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.) ;
- d'autre part des contrôles réguliers portant sur les principales déclarations réglementaires et fiscales, et points relatifs aux états de synthèse.

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la comptabilité, à la Direction de la coordination des contrôles permanents et aux Commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Contrôle de l'information financière

L'information financière communiquée à l'extérieur (restitutions réglementaires à l'intention notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, documents de référence, documents de référence destinés à l'Autorité des marchés financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion de bilan, Comptabilité générale).

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Membres élus par l'AG	Entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2013	18
Nombre de réunions du Conseil	6
Taux de présence moyen	78 %
Date d'expiration des mandats	AG 2014 - 2016 - 2018
Nombre d'actions à détenir	10

COMITÉS	
Comité d'audit	
Nombre de membres au 31/12/2013	4
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	85 %
Comité des rémunérations	
Nombre de membres au 31/12/2013	5
Nombre de réunions	3
Taux de présence moyen	80 %

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2013)
Conseil d'administration					
F. PEROL	26/04/2010	Président	Président du Directoire BPCE	100 %	7 500 €* + 10 000 €* (indemnité Président)
G. BARBOT	23/07/2007	Administrateur	Président du Conseil de surveillance de VMG	100 %	7 500 €
		Comité des rémunérations (Président)		100 %	3 000 € + 1 000 € (indemnité Président)
M. BRUNEL	10/05/2012	Administrateur	Vice-présidente exécutive, Europe d'Ivanhoé Cambridge	67 %	6 000 €
		Comité des rémunérations (Membre) (depuis le 10/05/2012)		67 %	2 000 €
N. CHARLES	10/05/2012	Administrateur	Directeur de l'asset management et transactions, Europe du sud. Axa Real Estate	100 %	7 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)		100 %	3 000 €
J. CLOCHET	26/04/2010	Administrateur	Président du Conseil d'administration Banque Populaire des Alpes	67 %	6 000 €
		Comité des rémunérations (Membre)		33 %	1 000 €
J.C. CRÉQUIT	Jusqu'au 03/05/2013	Administrateur	Président du Directoire Caisse d'Epargne Côte d'Azur	0 %	0 €
P. DESVERGNES	26/04/2010	Administrateur	Président-Directeur général Casden Banque Populaire	67 %	6 000 €
B. DUCHESNE	Depuis le 03/05/2013	Administrateur	Directeur général Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	25 %	1 500 €
N. ETCHEGOINBERRY	15/10/2009	Administrateur	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire-Centre	67 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)		80 %	4 000 €
C. FABRESSE	Depuis le 03/05/2013	Administrateur	Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	100 %	6 000 €
J.P. FOUCAULT	15/10/2009	Administrateur	Président COS** Caisse d'Epargne Île-de-France	83 %	7 500 €
J.Y. FOREL	11/12/2012	Administrateur	Directeur général Banque commerciale et Assurances et membre du Directoire de BPCE	83 %	7 500 €*
D. GARNIER	15/10/2009	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	100 %	7 500 €
		Comité d'audit (Membre) (depuis le 31/07/2012)		100 %	4 000 €
C. HALBERSTADT	10/05/2012	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central	100 %	7 500 €

* Jetons versés à BPCE.

** COS : Conseil d'orientation et de surveillance.

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2013)
F. HENRY	23/07/2007	Administrateur	Président COS ** Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne	100 %	7 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)		100 %	3 000 €
J.H. LORENZI	15/10/2009	Administrateur	Président Conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Private Equity Partners	50 %	4 500 €
		Comité d'audit (Membre)		60 %	3 000 €
A. MERCIER- GALLAY	31/07/2012	Administrateur	Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe. Membre du directoire	50 %	4 500 €*
S. PAIX	26/04/2010	Administrateur	Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes	83 %	7 500 €
D. KARYOTIS	11/12/2012	Représentant BPCE	Directeur général Finances, Risques et Opérations et Membre du Directoire de BPCE	67 %	6 000 €*
		Comité d'audit (Président) (depuis le 11/12/2012)		100 %	4 000 €* + 1 000 €* (indemnité Président)
Conseil d'administration - Censeurs					
M. SORBIER	26/04/2010		Président COS** Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	100 %	7 500 €
M. JARDIN	Jusqu'au 06/06/2013		Président Banque Populaire Rives de Paris	67 %	3 000 €
M. CARCELÈS	10/05/2012		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	67 %	6 000 €
M. DUMORTIER	Depuis le 30/07/2013		Président du Conseil d'administration Banque Populaire Rives de Paris	100 %	3 000 €
Représentants du Comité central d'Entreprise					
Mme C. PACHOT	Jusqu'au 24/10/2013			75 %	-
Mme V. FIX ou Mme M.J. MENGELLE	Jusqu'au 24/10/2013			50 %	-
M. GILANT ou Mme BENAS	Depuis 24/10/2013			100 %	-
Mme V. FIX ou Mme ARNAUD SAINT MARTIN	Depuis 24/10/2013			100 %	-
Commissaire du Gouvernement					
A. MÉRIEUX	Jusqu'au 30/07/2013			75 %	-
B. BUQUEN	Depuis le 22/11/2013			100 %	-

* Jetons versés à BPCE.

** COS : Conseil d'orientation et de surveillance.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Foncier de France S.A.

Crédit Foncier de France S.A.
Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris
Capital social : 1 331 400 718,80 €

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 10 avril 2014
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-François Dandé
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2014
PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Baptiste Deschryver
Associé

Bilan social, sociétal et environnemental

L'approche du Crédit Foncier en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)

La RSE au cœur du métier du Crédit Foncier : construire ensemble

Depuis plus de 160 ans, le Crédit Foncier est spécialisé dans les financements et services immobiliers en France. Fort de la solidité du Groupe BPCE auquel il appartient, le Crédit Foncier met son expertise du financement immobilier au service d'une action cohérente et pérenne.

Par les financements innovants qu'il apporte aux projets particuliers, collectifs, privés et publics, le Crédit Foncier est au cœur du développement des territoires et de la réalisation des aspirations de chacun.

Construire n'est pas seulement bâtir, c'est aller plus loin, poser des fondations, imprimer une finalité, donner un sens à l'action. Le Crédit Foncier est à l'écoute des besoins de chacun pour mettre son expertise au service de tous.

En assurant le lien entre les attentes des particuliers, les ambitions des professionnels de l'immobilier et la volonté des collectivités territoriales, le Crédit Foncier accompagne la vie de millions de citoyens et contribue à façonner les territoires. L'intérêt général structure au quotidien sa réflexion et son action. Satisfaire les besoins de la société actuelle en pensant à celle de demain est une ambition permanente du Crédit Foncier.

Construire des lieux pour créer des liens, tout en répondant aux enjeux sociaux et environnementaux, constitue le cœur de la mission du Crédit Foncier. De l'accession sociale à la propriété, au financement de la transition énergétique en passant par les financements et les services innovants et maîtrisés qu'il propose, le Crédit Foncier contribue quotidiennement et naturellement au vivre-ensemble.

Intermédiaire responsable, accélérateur du développement des territoires et accompagnateur des particuliers, des professionnels et des collectivités territoriales, le Crédit Foncier garantit une confiance mutuelle qui permet de construire l'avenir ensemble.

La responsabilité du Crédit Foncier : financer l'économie réelle

Les engagements du Crédit Foncier

Le Crédit Foncier s'inscrit dans la démarche de financement de l'économie réelle du Groupe BPCE. Ainsi l'éthique liée à l'efficacité commerciale est un engagement phare qui définit la façon dont le Crédit Foncier envisage sa Responsabilité Sociétale. Le programme « CLient - Efficacité », CLEF, est un exemple très concret de ces engagements. Il répond aux enjeux de simplification et d'efficacité opérationnelle : améliorer l'expérience de ses clients et partenaires, comme celle des collaborateurs, et permettre à ces derniers de travailler au quotidien de manière sereine. Cela implique pour le Crédit Foncier de conduire des pratiques claires, transparentes et loyales tant vis-à-vis de ses clients qu'en interne.

Contexte réglementaire et politique RSE

Un cadre pour agir, l'engagement du Groupe BPCE

Outre les obligations de répondre à l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, et à son décret d'application du 24 avril 2012, le Crédit Foncier s'inscrit dans la dynamique développement durable du Groupe BPCE. Il bénéficie ainsi de l'ensemble des formations RSE déployées par le département de développement durable de BPCE. Le Groupe BPCE a signé en 2012 le « Pacte mondial des Nations Unies », cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter dix principes universellement acceptés touchant aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et la lutte contre la corruption. Les adhérents doivent attester chaque année de la mise en œuvre effective de ces principes dans une « communication de progrès », rapport qui est mis en ligne sur le site Internet du Pacte.

Dans ce cadre général, la démarche de structuration de la stratégie RSE adoptée en 2012 s'est poursuivie et développée en 2013 autour de deux axes : d'une part la réalisation d'un audit sur l'exercice 2012, d'autre part la mise en place d'un processus de fiabilisation des informations et d'indicateurs RSE. L'audit a souligné à la fois les bonnes pratiques du Crédit Foncier et les points d'amélioration. Les résultats ont été présentés aux référents RSE et à leurs directeurs lors de la journée de restitution réalisée par les Commissaires aux comptes.

Élaboration de la procédure de reporting RSE et formation des référents

En parallèle de l'élaboration de son propre système de reporting, l'équipe RSE du Crédit Foncier a participé au groupe de travail organisé par BPCE sur le processus de fiabilisation des indicateurs du groupe, lesquels répondent maintenant aux attentes de reporting tant de BPCE que du Crédit Foncier.

Enfin, l'équipe a accompagné tout au long de l'année près d'une trentaine de référents RSE, contributeurs et directeurs afin de les sensibiliser à ces problématiques, de les former au processus de fiabilisation des indicateurs et d'établir avec eux les indicateurs pertinents pour leur activité.

Un enjeu de la performance économique au Crédit Foncier

Financement des particuliers : accession sociale, inclusion sociale et économies d'énergie

En réponse aux engagements de l'État concernant les bâtiments, dans le Grenelle II de l'environnement, le Crédit Foncier - premier prêteur des ménages aux revenus les plus modestes avec une part de marché de plus de 46 % sur le prêt à l'accession sociale⁽³¹⁾ - propose aux particuliers de les accompagner dans le financement de leur projet immobilier.

De l'inclusion sociale aux économies d'énergie, le Crédit Foncier s'inscrit dans une démarche résolument RSE :

- **Le Prêt à l'accession sociale (PAS)** : il est réservé aux personnes physiques dont le revenu répond à un plafond de ressources. Le PAS permet de financer jusqu'à 100 % du projet (hors frais de notaire) que ce soit pour un achat dans le neuf ou l'ancien, avec ou sans travaux, construction d'une maison individuelle avec ou sans achat de terrain.
- **Le Prêt à taux zéro + (PTZ+)** : les montants octroyés dépendent de la zone de localisation du projet pour un bien neuf et de sa performance énergétique. Des solutions sont développées en exclusivité pour les clients et répondent à leurs interrogations et à leurs besoins d'accompagnement spécifique.
- **L'Éco-prêt à 0 % (Éco-PTZ)** : ce prêt réglementé est destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance thermique des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1990.
- **Le prêt liberté photovoltaïque** : ce prêt est dédié au financement de l'installation de panneaux photovoltaïques.
- **L'approche en coût global** : Il s'agit d'un prêt destiné aux particuliers qui permet de prendre en compte les futures économies réalisées, dans le cas de l'occupation d'un logement peu énergivore, pour optimiser le calcul de la capacité d'endettement de l'emprunteur. Il s'agit ainsi de faciliter le projet des clients écologiquement responsables en participant au financement du surcoût d'un logement énergétiquement performant. Il ne s'agit pas d'un prêt réglementé.

- **Prêt viager hypothécaire (PVH)** : offre innovante pour les seniors (65 ans et plus), le Prêt viager hypothécaire, proposé en exclusivité par le Crédit Foncier, leur permet d'obtenir des liquidités garanties sur leur patrimoine immobilier à usage d'habitation (résidence principale, secondaire, bien à usage locatif), tout en conservant la pleine propriété de leur bien.

Accompagnement des politiques territoriales

Outre les financements réalisés aux collectivités locales et aux organismes en charge de l'immobilier social, en appui des Caisses d'Épargne, le Crédit Foncier se fixe le but d'accompagner le Secteur public dans sa mise en œuvre de politique régionale ou locale de l'habitat auprès des particuliers, et notamment dans deux domaines :

- **L'accession sociale à la propriété** : permettre aux collectivités locales de favoriser l'accession sociale à la propriété de leurs administrés en transformant leur subvention en prêt généralement à 0 % (Foncier DUO Collectivités Locales) ou en prenant en charge une partie raisonnable de leur mensualité pendant les cinq premières années du prêt (Foncier Plus Collectivités Locales).
- **La rénovation/réhabilitation des copropriétés** : maintenir la cohésion du territoire et de l'habitat en proposant aux copropriétés des outils de préfinancement et financement de leurs travaux (Foncier Objectif Travaux), travaux d'économies d'énergie inclus (l'offre ENR travaux).

Les services immobiliers liés à la réduction de l'impact énergétique du parc immobilier de ses clients

Crédit Foncier Immobilier, filiale du groupe Crédit Foncier et le cabinet *Lefèvre Pelletier & Associés*, se sont associés pour concevoir « Delta Green », une offre destinée à accompagner les investisseurs et utilisateurs dans la mise en œuvre d'un plan de progrès et de réduction de l'impact énergétique de leur parc, en anticipation aux engagements nationaux relatifs aux lois Grenelle.

Delta Green est un outil de mesure permettant de construire une stratégie immobilière « verte » qui s'appuie sur une analyse technique rigoureuse et exhaustive en associant l'analyse environnementale et technique à l'analyse juridique et financière.

(31) Données SGFGAS au 15 septembre 2013.

Enjeux sociaux

La vision du Crédit Foncier

Conditions de travail

La Direction des ressources humaines (DRH) en lien avec les équipes managériales accompagne, forme et soutient les salariés du Crédit Foncier. Outre un socle social favorable, plusieurs chantiers ont été déployés pour garantir des conditions de vie au travail favorables. Parmi les politiques et actions les plus marquantes, il faut souligner :

- le dimensionnement des effectifs et le maintien dans l'emploi ;
- la conduite du changement ;
- une politique de qualité de la vie intégrant la prévention des risques psychosociaux.

Le dimensionnement des effectifs et le maintien dans l'emploi

Recrutement et gestion des emplois et carrières

En 2013, la priorité au recrutement interne a été confirmée : les mobilités internes ont représenté près de 90 % de l'ensemble des recrutements réalisés.

Un nouvel outil RH informatique partagé (RH, Collaborateurs, Managers) a été déployé. Chaque acteur dispose ainsi d'informations en ligne sur les aspects carrières (formations, entretiens annuels, ...).

Le dimensionnement des effectifs

Un dispositif innovant sur la gestion prévisionnelle des départs à la retraite a fait l'objet d'un accord en 2012 se poursuivant en 2013, et a rencontré un très grand intérêt avec un taux d'adhésion supérieur à 90 %.

Ce dispositif est accompagné de la mise en œuvre d'un dispositif de tutorat permettant la transmission des compétences des futurs retraités.

Contrat de génération

Un accord relatif au contrat de génération a été signé le 19 septembre 2013, ayant pour objectif de faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des *seniors* et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences. Quatre domaines d'interventions ont été identifiés :

- le maintien dans l'emploi des 55 ans et plus ;
- le renouvellement des générations au sein de l'entreprise par l'intégration de jeunes de moins de 30 ans ;

- la bonne intégration des jeunes au sein de l'entreprise et le développement de leurs compétences, par le recours à l'alternance ;
- le développement et la valorisation de l'ensemble des compétences des salariés de l'entreprise par une politique de gestion de la diversité des ressources humaines.

La conduite du changement

Conduite du changement initiée en 2012 et poursuivie en 2013

La Direction des ressources humaines (DRH) assure un rôle de conseil, de cohérence et d'harmonisation lors de la mise en œuvre des réorganisations. Elle accompagne les métiers au moyen de plans d'actions collectifs et individuels pour les collaborateurs concernés par des changements de poste.

La formation

En 2013, l'investissement en formation est resté élevé pour le Crédit Foncier, avec un budget maintenu à l'identique par rapport à 2012, afin d'accompagner les projets de transformation de l'Entreprise.

En effet, plus de 7 800 jours de formation ont bénéficié à près de 2 650 collaborateurs.

Au cours de l'exercice 2013, la Sécurité financière et le Département formation du Crédit Foncier ont mis en place une campagne de formation à distance à la lutte anti blanchiment, composée de plusieurs modules adaptés en fonction des postes tenus ; outre 130 collaborateurs formés en « présentiel », 1 958 collaborateurs ont participé aux formations à distance permettant de répondre globalement aux obligations du Code monétaire et financier en termes de formation à la lutte contre le blanchiment d'argent. En outre, des contrôles ont permis de s'assurer du nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation et de mettre en place une seconde session afin de parfaire la couverture. Enfin, des sessions spéciales sont mises en œuvre pour les collaborateurs « nouveaux entrants ».

- Le déploiement du socle managérial, lancé en 2012 a donné lieu à 35 sessions de formation. 326 managers ont été formés, dont 93 managers de direction.
- Une campagne de formation des nouveaux tuteurs d'alternants a été lancée, et se poursuivra en 2014.

Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	5,98 %
Montant consacré à la formation (en M€)	10,2
Nombre d'heures de formation	62 676 *
Nombre de stagiaires ** (par catégorie)	2 649
Cadres	1 539
Techniciens des métiers de la banque	1 110
Durée moyenne de formation (en nombre d'heures)	
Cadres	29 h 46 mn
Techniciens des métiers de la banque	15 h 10 mn

* Dont 6 249 sont en attente des éléments administratifs de validation de l'état de présence.

** Salarié ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année.

La qualité de vie au travail

Le télétravail

En 2013, le télétravail pendulaire (à temps partiel) a été étendu. Sur un total de 178 salariés éligibles à ce mode d'organisation du travail, 86 personnes en bénéficient aujourd'hui contre 60 en 2012.

La politique handicap

La politique handicap exercée par l'entreprise consiste à développer l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées que ce soit dans le cadre d'emplois directs ou dans le cadre de prestations confiées au secteur protégé (emplois indirects).

La semaine nationale en faveur des personnes handicapées est un moment phare de l'année pour sensibiliser à la lutte contre les préjugés susceptibles d'exister à l'égard des personnes handicapées et pour favoriser l'intégration dans l'entreprise de ces personnes.

S'agissant de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le Crédit Foncier entend développer, en particulier, l'expérience professionnelle des jeunes ; c'est ainsi que sont accueillis tous les ans des jeunes étudiants dans le cadre d'emplois d'été ou de contrats en alternance.

Notre entreprise agit aussi comme employeur indirect, dans la sous-traitance de diverses prestations confiées à des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou des entreprises adaptées.

Le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les principales mesures prises en 2013 sont :

- **l'égalité à l'embauche** : l'accès équilibré à l'emploi constitue un objectif prioritaire pour le Crédit Foncier. Il concourt notamment, pour les emplois de cadres, au développement de la mixité dans les différents métiers de l'entreprise ;
- **la formation professionnelle** : l'accès à la formation professionnelle constitue un objectif prioritaire pour le Crédit Foncier. En effet, le développement des compétences représente un levier essentiel à l'évolution des carrières de tout collaborateur. À ce titre, le Crédit Foncier reconnaît l'importance de la formation dans l'accès égal des femmes et des hommes aux postes à responsabilités et dans la mixité des métiers. Ainsi, le Crédit Foncier a atteint en 2012, une parité dans les programmes de formation dédiés au management ;
- **la politique de promotion** : la gestion des parcours professionnels et l'amélioration de la proportion de femmes cadres constituent des objectifs prioritaires pour le Crédit Foncier. Il est rappelé que les procédures de gestion et d'évolution des carrières sont similaires pour les femmes et les hommes. Elles doivent permettre un accès identique, à la promotion et aux postes à responsabilités et la construction de parcours de carrière équitables.

Qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux (RPS)

Un accord sur la « mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des RPS » au Crédit Foncier a été signé en décembre 2011. Un plan d'actions a été décliné depuis l'accord autour de trois grands domaines :

- sensibilisation et formation ;
- conciliation vie professionnelle/vie privée ;
- conditions de travail.

Des indicateurs ont été identifiés au sein de l'entreprise et sont collectés et analysés tous les six mois. Les indicateurs mis en place sont également complétés d'un dispositif d'alerte. Une commission de suivi à partir de l'ensemble des indicateurs déterminés est mise en place depuis juin 2012 et a lieu chaque semestre. Cette commission avec les acteurs RPS [DRH ; Service social ; Service médical ; Instance représentative du personnel (IRP)] a pour objectif d'analyser ces indicateurs et en cas de besoin de mettre en place des plans d'actions ciblés et d'en assurer le suivi.

Les perspectives 2013

- Poursuite de la gestion des compétences.
- Poursuite du tutorat d'entreprise.
- Suivi et adaptation des effectifs.
- Déclinaison de l'accord sur le contrat génération.

Le profil humain

Les effectifs

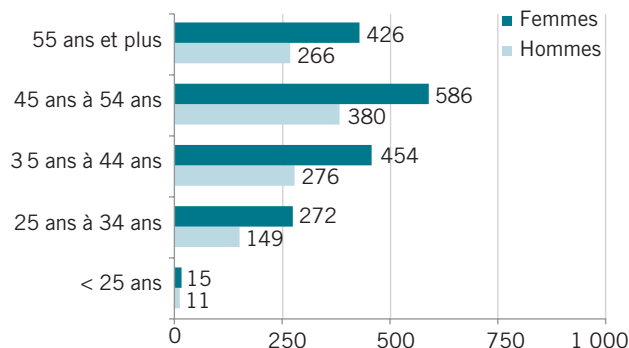
Effectifs rémunérés du Crédit Foncier

Nombre de salariés inscrits au 31 décembre 2013 *	2 835
Hommes	1 082
Femmes	1 753
<i>dont CDD</i>	<i>103</i>
Répartition des salariés par structure de qualification	
Cadres	1 753
Techniciens des métiers de la banque	1 082
Répartition géographique des salariés	
Paris - Charenton - Île-de-France	1 909
Province	926
Nombre de salariés en disponibilité	108
Nombre de salariés à temps partiel	360
	75 et 80 % Autres Total
Cadres	110 15 125
Techniciens des métiers de la banque	191 44 235

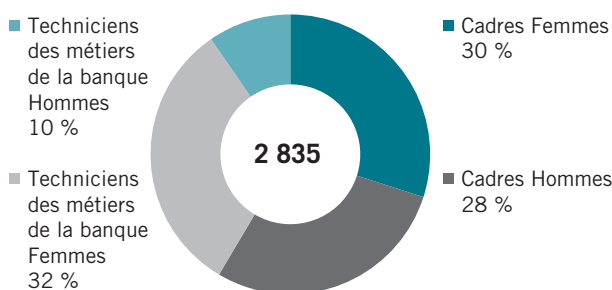
* Chiffres issus du bilan social 2013, comprenant les CDI, CDD rémunérés de la société et les détachés (hors stagiaires et contrats d'alternance).

Pyramide des âges : effectifs inscrits 2 835

1 753 femmes ; 1 082 hommes



Répartition des effectifs inscrits fin 2013 : 2 835



Évolution des effectifs moyens du Crédit Foncier (hors alternants et hors stagiaires)

	2011	2012	2013
Effectif moyen	3 213	3 042	2 881

Informations sociales

Crédit Foncier

Absentéisme 2013

En journées moyennes d'absence par salarié	
Maladie	9,4 jours
Maternité	4 jours
Accidents du travail	0,2 jour
Congés autorisés (dont fin de carrière Dièdre) (dont aménagement du temps de travail en fin de carrière)	2,83 jours
Nombre d'accidents de travail et de trajet (avec arrêt)	31
Nombre de maladies professionnelles	1
Nombre de réunions CHSCT *	61

* Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Emploi au 31 décembre 2013

Nombre total d'embauches	581
En CDI	42
En CDD	539
Nombre total de départs (en cours)	739
En CDI	217
dont nombre de licenciements	12
En CDD	522
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	79
Nombre de promotions *	127
Cadres	82
Techniciens des métiers de la banque	45

* Tous changements de classification.

Rémunérations 2013 *

Moyenne des rémunérations brutes mensuelles (en €)	4 737
Cadres	5 709
Techniciens des métiers de la banque	3 362

* Salaires DADS 2013 des salariés présents toute l'année 2013 CDI et CDD (Rémunérations annuelles brutes + primes + accessoires de salaire ...). Moyenne calculée sur 12 mois.
DADS : Déclaration annuelle des données sociales.

Dépenses sociales 2013

(en M€)

Total dépenses sociales	10,7
Transport	1,15
Allocation aux salariés	2,82
Subventions CE et divers	6,73

Relations sociales et divers 2013

Nombre de réunions avec les représentants du personnel	338
Coût pour l'Entreprise des prestations complémentaires (en M€)	9,1
Maladie hors prévoyance	3,2
Maternité	1,5
Accidents du travail	0,1
Cotisation et gestion prévoyance	4,3
Horaire hebdomadaire affiché du travail	37 h 35 mn
Dépenses d'amélioration des conditions de travail (en M€)	4,2

Groupe Crédit Foncier

Évolution de l'intéressement et de la participation sur 4 ans

(en M€)

	2009	2010	2011	2012
Intéressement	4,8	11,6	-	0,063
Participation	4,1	4,5	-	0,078

Enjeux environnementaux

La vision du Crédit Foncier

Diffuser une culture environnementale

Parce qu'il est financeur et conseil immobilier, parce qu'il maille le territoire par une présence sur 258 sites en France, dont 103 mandataires, parce qu'enfin son histoire et son expérience en font un acteur bien identifié du marché national, le Crédit Foncier va plus loin que ses strictes obligations légales et réglementaires en matière de RSE, notamment dans le domaine de l'environnement. Sur ce point, la démarche s'inscrit dans une véritable volonté de transparence, que ce soit dans :

- la gestion de son empreinte écologique ;
- la prise en compte des impacts environnementaux liés à son activité ;
- le développement d'offres commerciales spécifiques et incitatives vis-à-vis de la protection de l'environnement.

Bilans des actions 2013

Bilan carbone et actions « économies d'énergie »

Le Crédit Foncier est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'en témoignent ses indicateurs annuels. Ceux-ci, exprimés en tonne équivalent CO₂ (teqCO₂) - unité de mesure employée pour les émissions de Gaz à effet de serre (GES) - couvrent l'ensemble des champs générateurs de GES : consommation énergétique, fuites de fluides frigorigènes pour les scopes 1 et 2, consommables, déplacement des salariés et des clients, génération et traitement des déchets pour les scopes 3, cette liste n'est pas exhaustive. Le résultat publié est donc un résultat global et pas seulement limité à la seule consommation énergétique.

Émissions de gaz à effet de serre du Crédit Foncier :

Scope du Bilan Carbone	2011	2012	2013
1 et 2		3 942 teqCO ₂	4 075 teqCO ₂
1,2 et 3			
Part d'incertitude notable	26 500 teqCO ₂	21 397 teqCO ₂	21 921 teqCO ₂

La tonne équivalent CO₂ (teqCO₂) est l'unité de mesure employée pour les émissions de gaz à effet de serre.

Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux

La diffusion d'une culture environnementale au sein de l'Entreprise s'est traduite par la sensibilisation des collaborateurs au moyen d'actions de communication et par la participation aux événements nationaux et européens relatifs aux questions de développement durable. Ainsi, lors de la semaine du développement durable qui s'est déroulée en avril 2013, une conférence a été organisée avec la présence de l'Agence parisienne du climat. Son thème : « La maîtrise de l'énergie dans le logement : enjeux et bonnes pratiques ». Cette action a été complétée par la diffusion de fiches d'écogestes via l'Intranet et la télévision interne, l'organisation d'un quiz sur le développement durable, etc.

D'autre part, au quotidien, les collaborateurs du site principal du Crédit Foncier bénéficient d'un ensemble de services éco-responsables parmi lesquels l'installation nouvelle d'une machine de tri sélectif à la cafétéria, des distributeurs de boissons plus économes en énergie, équipés de gobelets en carton et de produits issus du commerce équitable, la livraison de paniers bio, le lavage sans eau des véhicules et de parking à vélos.

Mesures visant la réduction de la consommation d'énergie

En outre, le Crédit Foncier a mis en place de nombreuses mesures orientées vers les économies d'énergie sur l'immeuble Charenton :

- installation de Leds dans les ascenseurs/salons club/cafétéria/hall de la cafétéria ;
- installation de détecteurs de présence et de robinets à détecteurs de passage dans les sanitaires ;
- révision des programmes horaires éclairage et climatisation ;
- interruption automatique des lumières de bureaux et de toutes les lumières des salles de réunions après 13 heures et à partir de 20h30.

Le programme de rénovation, 2013-2017, des 140 agences du réseau commercial prévoit :

- la mise aux normes handicap ;
- la systématisation des sources basses consommation : 18 % de lumière en plus ;
- l'installation de ventilation double flux à récupération de calories en lieu et place de la climatisation : récupération d'énergie à 95 %.

Déplacements professionnels

Outre l'extension du télétravail, la flotte automobile de l'Entreprise, 65 % des véhicules émettent moins de 120g de CO₂, 96 % moins de 140 g. Au fil des renouvellements, les véhicules sont de moins en moins polluants.

Le maintien d'une fraction du financement d'une ligne complémentaire de bus permet une continuité d'utilisation des transports en commun vers le siège administratif.

Par ailleurs, en fonction de la durée et de la distance des déplacements professionnels, le train est préféré face à l'avion pour les trajets de moins de quatre heures.

Gestion de l'eau

Le Crédit Foncier n'a pas, à proprement parler, un impact important sur les consommations et rejets d'eau hors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences. Cependant plusieurs initiatives existent pour réduire la consommation en eau (sensibilisation des collaborateurs à la réduction des consommations dans les bâtiments, mise en place de mousseurs, de chasses d'eau économes...).

Gestion du papier

Le Crédit Foncier utilise majoritairement du papier certifié FSC (*Forest Stewardship Council*), label qui garantit que le bois est issu de forêts gérées dans le respect de critères écologiques et sociaux.

La réduction de la consommation de papier est également assurée grâce :

- au programme de dématérialisation des dossiers de prêts par la Direction des opérations particuliers (page 87) ;
- à la programmation en mode économique des imprimantes (recto-verso par défaut) ;
- au développement des solutions en ligne sans impression ;
- à la mise en place d'un suivi des consommations par service.

Gestion des déchets et divers types de pollution

Gestion des déchets

Le Crédit Foncier s'efforce de traiter au maximum tous les déchets produits par ses entités : en raison du nombre de collaborateurs et de la simplicité d'approche, les sites centraux et l'Île-de-France ont fait l'objet d'une démarche particulièrement avancée.

- l'encre : la moitié des cartouches sont rechargées après utilisation afin d'optimiser au maximum leur cycle de vie et l'autre moitié non-rechargeable est totalement recyclée ;
- poubelle et tri : des poubelles à double compartiment sont en place dans les bureaux afin de faciliter le tri des déchets. Un second tri est effectué par un prestataire en Île-de-France afin d'assurer un recyclage des déchets à hauteur de 100 % ;
- 90 % des autres déchets des sites centraux sont recyclés (déchets industriels banals : cartons d'emballage, canettes, bouteilles plastiques...).

Les déchets issus des agences sont collectés par les communes qui réalisent leur propre tri.

Nuisances lumineuses et sonores

L'objectif du Crédit Foncier est de dépasser les exigences du décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 imposant l'extinction des enseignes entre 1 heure et 6 heures du matin. Pour cela, les enseignes et écrans de communication sont éteints entre 22h 30 et 7h 30.

Du fait de ses activités de services, le groupe Crédit Foncier n'est pas concerné par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. Toutefois la configuration de ses bureaux et locaux commerciaux, souvent sur plusieurs étages, limite son emprise au sol par rapport à des activités industrielles qui seraient étendues sur un même plan.

En revanche, concernant le confort acoustique des salariés et des clients, la rénovation des agences a prévu un certain nombre de matériaux et meubles dans le but de limiter la réverbération des sons. L'ensemble de ces dispositifs permet de le faire et d'obtenir un certain calme sonore et un effet de confinement.

Gestion de la biodiversité

La biodiversité est une composante essentielle de la politique environnementale du Groupe BPCE au même titre que les autres dimensions (réduction de l'empreinte carbone, produits verts...). Cependant, contrairement aux actions déjà entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les travaux d'intégration de la biodiversité dans les financements n'ont pas encore été menés au Crédit Foncier.

Gestion des Risques environnementaux

Il est admis que les activités de type tertiaire du Crédit Foncier n'exercent pas de pression directe importante sur l'environnement. Les risques environnementaux sont essentiellement liés à l'activité du métier bancaire. Ce risque survient en cas de non prise en compte des critères environnementaux dans les projets économiques financés. En France, cette prise en considération est assurée à travers la loi. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l'environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Pour 2013, le Crédit Foncier n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

Enjeux sociétaux

À l'époque d'Internet, des réseaux sociaux et du partage de l'information, il est essentiel d'offrir une transparence totale sur l'exercice de nos métiers. C'est pourquoi, le Crédit Foncier engage systématiquement le dialogue avec ses nombreuses parties prenantes de son secteur et accompagne les évolutions sociétales en :

- diffusant l'expertise au travers d'études rendues publiques ;
- participant aux réflexions de l'État sur l'inclusion bancaire et le bâtiment économe en énergie, ainsi que sur les pratiques bancaires ;
- s'assurant de la qualité de service client et de ses relations équilibrées avec les fournisseurs ;
- s'impliquant auprès de ses collaborateurs, partenaires associatifs et tissu économique local.

Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société

Clients	Particuliers Clients institutionnels publics ou Investisseurs	<i>cf.</i> partie « la démarche qualité et innovation »
Actionnaires	Groupe BPCE	<i>cf.</i> partie « Gouvernement d'entreprise »
Collaborateurs	Collaborateurs Représentants du personnel et syndicaux	<i>cf.</i> partie « Les enjeux sociaux : Le profil humain »
Grands partenaires (opérateurs et organisations professionnelles de l'immobilier)	Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la réflexion autour de la réforme du statut des IOBSP. • Pour les agents immobiliers, adhérents de la FNAIM, formation par l'ENFI pour devenir IOBSP.
Associations partenaires	Appel à projet interne SNL/ESSEC/Planète Urgence/UnisCité	<i>cf.</i> partie « Une stratégie mécénat centrée sur le cœur de métier et la proximité territoriale »
Acteurs institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Instances européennes - Les parlementaires - Les associations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux groupes de travaux parlementaires sur les questions relevant de l'expertise du Crédit Foncier.
Autres institutions	Centre de médiation et d'arbitrage de Paris Associations de consommateur	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des litiges avec les clients, et lorsque cela est approprié, le Crédit Foncier fait appel à ces acteurs dans le cadre de procédures de médiation.
Experts RSE	Agences de notation extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux questionnaires, transmission des informations financières et extra-financières. • Dialogue permanent.
Milieu académique	Écoles supérieures et Universités	<ul style="list-style-type: none"> • Formation conjointe (ENFI-Université Dauphine) • Soutien de chaire (Chaire de l'Université Dauphine)

Le client, enjeu de responsabilité sociale

La sécurité du client particulier

Aujourd'hui, la quasi-totalité des offres de prêts à destination des particuliers est réalisée à taux fixe. Les financements à taux variable sont destinés à une clientèle particulièrement avertie sur les risques encourus, comme les investisseurs privés. De même, une gestion attentive du risque et une attention particulière sont portées à la situation financière du client dès l'entrée en relation, lors de la souscription d'un produit et tout au long de la vie du contrat.

La démarche qualité et innovation

Le Crédit Foncier a engagé une démarche Qualité avec l'ambition de se différencier de la concurrence par le degré de satisfaction de ses partenaires et de ses clients. Dans ce cadre, des actions sont périodiquement menées afin de mesurer et de renforcer l'efficacité des processus.

La démarche Innovation largement déployée en 2013

Lancée en 2012, cette démarche a été largement déployée en 2013 et a permis à l'ensemble des collaborateurs du Crédit Foncier de proposer des idées ou bonnes pratiques à valeur ajoutée pour le Crédit Foncier et ses clients. Cette dynamique s'est concrétisée par le recueil et l'analyse de 104 idées dont quatre récompensées par un prix dans le cadre du challenge d'entreprise « les tremplins de l'innovation » qui ont eu lieu en décembre 2013. Ce dispositif a été accompagné par une sensibilisation à l'innovation auprès de 150 managers et référents.

Un baromètre pour évaluer la satisfaction clients

Le baromètre de satisfaction clients et partenaires réalisé annuellement depuis 2009 fait ressortir en 2013 après plusieurs années successives de hausse une légère baisse des résultats. Ainsi l'indicateur qualité client (IQC) est à 7,2/10 (- 0,1) sur la clientèle des Particuliers et 7,5/10 (- 0,1) sur la clientèle des investisseurs immobiliers et équipements publics.

Les résultats obtenus sont ensuite analysés et largement diffusés auprès des différentes directions concernées en vue de la mise en place de plans d'actions d'amélioration.

Le programme CLEF « CLient-Efficacité »

Le Crédit Foncier veut garantir à ses clients et partenaires le niveau de prestations qu'ils attendent à chaque étape de leur projet. Pour répondre à cet enjeu inscrit au plan stratégique 2014-2017, le programme « CLient-Efficacité », CLEF, a été lancé en novembre 2013. Ce programme doit aider à atteindre des objectifs de production ambitieux mais également permettre aux collaborateurs de travailler de manière plus sereine. Une démarche résolument participative qui privilégie l'intelligence du terrain au travers de la participation des collaborateurs issus des différentes fonctions de l'entreprise à des ateliers de travail a été mise en place, enclenchant une véritable dynamique gagnante : 50 ateliers avaient été menés fin décembre, recueillant plus de 160 propositions d'actions.

Qualité du service après-vente

De la mise en place des prêts jusqu'à la gestion et le recouvrement des créances, la Direction des opérations particuliers assure aujourd'hui - et ce, depuis début 2013 - l'ensemble des traitements et des services rendus aux clients après la vente de la solution de financement. La Direction des opérations particuliers fixe trois priorités pour garantir la qualité de son service :

- la spécialisation de ses équipes qui permet à chaque conseiller d'acquérir une expertise approfondie pour répondre précisément aux sollicitations des clients ;
- une organisation pour maintenir un service de qualité en fonction du niveau d'activité dans le temps ;

- le développement des moyens de communication Internet ou de publipostage pour faciliter l'information du client sur son dossier dans des délais contenus.

Outre les projets d'ordre réglementaire, comme le SEPA⁽³²⁾, la Direction des opérations particuliers a mis en œuvre deux projets principaux en 2013 :

- **Numérisation du dossier client (projet Dématérialisation) :** les pièces qui constituent le dossier client, de la demande de prêt jusqu'au dernier versement de fonds, sont scannées depuis la fin du 1^{er} semestre 2013. Les dossiers sont ainsi facilement accessibles à l'ensemble des conseillers pour répondre immédiatement aux demandes des clients.
- **Certification :** certifié depuis 2009, le système de management de la qualité du Crédit Foncier est désormais certifié ISO 9001:2008 sur tout le périmètre de la Direction des opérations particuliers. Les processus de mise en place des prêts et de contentieux des particuliers, audités par l'AFNOR en novembre 2013, ont rejoint le domaine des activités certifiées.

Impact territorial, économique et social de l'activité : le rayonnement par son expertise

Un maillage territorial important

Le Crédit Foncier dispose d'un maillage territorial très important avec 253 agences, mandataires inclus, couvrant l'ensemble du territoire. Ceci permet d'offrir des emplois dans les villes d'implantation et surtout l'accès au plus grand nombre aux services du Crédit Foncier.

La diffusion de l'expertise et de la connaissance

Rôle d'expert reconnu par les Pouvoirs publics

Le Crédit Foncier participe aux discussions avec les Pouvoirs publics et les autres acteurs du monde du logement sur les objectifs annuels, à horizon 2017, de 500 000 logements neufs et 500 000 logements rénovés énergétiquement. Il s'est également investi dans les travaux de concertation sur le développement de l'Eco PTZ individuel et sur la mise en place de l'Eco PTZ aux syndicats de copropriétaires.

Dans le cadre du Plan Bâtiment 2012/2017, successeur du Plan Bâtiment Grenelle, le Crédit Foncier a poursuivi sa participation au groupe de travail « Logement et performance » aux côtés de BPCE et à différents groupes de travail sur l'obligation de réaliser des travaux d'amélioration énergétique des logements, et la structuration de la filière des professionnels de la rénovation énergétique des logements. Le Crédit Foncier a également participé aux réunions de réflexion sur la création par la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie des « prêts de rénovation énergétique des logements ou d'un véhicule de refinancement spécifique. »

(32) SEPA : Espace unique de paiement en euros (single euro payments area).

Communication de contenu

Le Crédit Foncier est un référent sur les marchés de l'immobilier et du logement. À ce titre, le Crédit Foncier diffuse régulièrement des études publiques et de données afin de faciliter la compréhension et l'analyse de ces marchés. En 2013, quatre études ont été réalisées :

- 2007-2012 - Crise économique et pouvoir d'achat immobilier des ménages : quels enseignements ? Baromètre CAPACIM (CAPacité d'ACHat IMmobilier) ;
- le crédit immobilier en Europe et la place de la France dans ce marché ;
- l'investissement locatif ;
- la mobilité résidentielle.

D'autre part, Crédit Foncier Immobilier diffuse gratuitement des analyses menées par ses 260 collaborateurs répartis sur 15 implantations régionales sur le territoire français.

Toutes ces informations sont disponibles sur le nouveau site institutionnel lancé fin janvier 2014.

L'ENFI (École nationale de financement de l'immobilier)

Après quatre années d'existence, l'ENFI affiche une progression remarquable en 2013 avec l'organisation de 348 stages (hors formations diplômantes) contre 117 stages en 2012. L'année 2013 a été marquée par des évolutions importantes dans plusieurs domaines :

- un accompagnement fort des professionnels de l'immobilier dans la réforme des IOBSP⁽³³⁾ ;
- une durée moyenne des stages en augmentation de plus de 61 %, grâce à la mise en place de parcours d'accompagnement des compétences notamment auprès des entités du Groupe BPCE ;
- un taux de satisfaction clients maintenu à un niveau élevé avec 8,59/10 en 2013 contre 8,53/10 en 2012.

D'autre part, l'activité pédagogique a bénéficié de l'implication d'une centaine d'intervenants occasionnels et d'une équipe de collaborateurs nouvellement retraités du Crédit Foncier, cœur de la singularité du modèle pédagogique de l'ENFI.

Une stratégie de mécénat centré sur le cœur de métier et la proximité territoriale

La politique de mécénat de l'entreprise est fondée sur le sens de la responsabilité de chacun de ses salariés, et sa capacité d'initiative autour de projets collectifs. Les actions de mécénat du Crédit Foncier se développent en respectant les objectifs suivants :

- confirmer l'engagement sociétal de l'entreprise par la construction de partenariats associatifs dans le domaine de l'habitat solidaire et durable ;
- fédérer les collaborateurs autour d'actions d'intérêt général via le mécénat de compétences auprès des associations partenaires existantes, ou en permettant aux salariés de soutenir les associations dans lesquelles ils s'investissent personnellement ;
- s'impliquer dans son tissu local.

L'engagement sociétal dans le domaine de l'habitat solidaire et durable

Accompagner dans « Solidarités Nouvelles pour le Logement »

Le Crédit Foncier a prolongé pour la quatrième année consécutive son engagement auprès de l'association « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL). Cette association accompagne des personnes en situation d'exclusion pour les aider à réintégrer la vie active en leur assurant un logement. Le partenariat signé en 2010 avec le Crédit Foncier s'est fixé quatre objectifs principaux : soutenir financièrement l'association ; favoriser le mécénat de compétence des salariés de l'Entreprise ; favoriser l'essaimage de solutions innovantes et impulser une recherche académique portant sur le modèle SNL.

En septembre 2012, le Crédit Foncier a financé une recherche-action réalisée par l'Institut de l'Innovation et de l'entrepreneuriat social de L'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC).

Lutte contre les copropriétés dégradées

Afin de soutenir l'engagement des associations « Habitats Solidaires » et SNL, le Crédit Foncier a participé financièrement à une initiative expérimentale menée par ces associations en vue de lutter contre la dégradation de copropriété.

Jury des volontaires en service civique

Pour la deuxième année consécutive, le Crédit Foncier a participé au projet « Médiaterre » de l'association « Unis-Cité ». Ce projet mobilise des volontaires, souvent en décrochage scolaire, au travers du service civique. L'objectif est de sensibiliser et d'accompagner des familles modestes à la réduction de leur facture énergétique et aux éco-gestes dans un esprit de cohésion sociale. Le Crédit Foncier a accueilli 45 jeunes participants pour leur restitution au siège administratif de l'entreprise le 11 juin 2013. Cette restitution a permis aux jeunes de valoriser leur expérience devant un jury de salariés issus d'une trentaine d'entreprises participantes dont ceux du Crédit Foncier.

Fédérer ses collaborateurs autour d'actions d'intérêt général

L'appel à projet interne

Le Crédit Foncier soutient des associations dans lesquelles ses collaborateurs s'engagent à titre personnel. Les projets soutenus concernent l'intérêt général : santé, aide internationale, culture, solidarité, enfance. Le jury des salariés a retenu le 11 juin 2013, 11 projets, récompensés par un soutien financier pouvant aller jusqu'à 7 000 € et complétés

(33) IOBSP : Intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

éventuellement de « jours mécénat » pris sur le temps de travail. Une formation portant sur le thème « Comment créer et faire vivre son association » complète le dispositif et permettra éventuellement aux projets non retenus de se présenter l'année prochaine. Cette formation est ouverte à l'ensemble des collaborateurs qui souhaitent y participer.

Création de la journée des associations

Afin de sensibiliser ses collaborateurs aux réalisations effectuées dans le cadre de l'appel à projets, une journée des associations qui rassemble chaque année les associations volontaires et partenaires, drainant l'intérêt de nombreux salariés et favorisant la fédération des collaborateurs sur des sujets d'intérêt collectif.

Les actions de congé solidaire

Les actions de congé solidaire ont été prolongées avec l'Association « Planète Urgence », permettant le départ de deux nouveaux collaborateurs en 2013. L'Entreprise aide financièrement les collaborateurs qui souhaitent s'engager dans des missions de solidarité internationale organisées par l'Association, lorsque la situation géopolitique des pays accueillant le permet.

Ancrage territorial

La Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice, où se trouve le siège administratif du Crédit Foncier, a organisé une réflexion portant sur l'ancrage territorial, « Agir ensemble sur le territoire ». Le projet s'est décliné en plusieurs groupes de travail : l'insertion des jeunes, le handicap et la précarité. Le Crédit Foncier a activement contribué au groupe « Précarité », mettant à disposition des moyens matériels et humains.

Relations avec les fournisseurs

Démarche Agir : démarche d'achats Responsables du Groupe BPCE

La politique qui définit la démarche Achats Responsables du groupe et les engagements de la filière Achats, des Directions métiers et des fournisseurs du Groupe BPCE a été ratifiée en avril 2013 par consultation ordinaire des entreprises adhérentes de BPCE Achats.

La mise en œuvre de la Politique Achats Responsables (AGIR) est traduite dans les plans d'actions achats nationaux et locaux (« Plan Performance Achats ») selon quatre axes : actualiser l'expression du besoin et son impact écologique ; garantir un coût complet optimal ; intensifier la coopération avec les fournisseurs et, enfin, recourir aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. L'objectif est d'intégrer ces leviers dans les actions nationales, régionales et locales des Plans de performance achats construits par la Filière achats : acheteurs de BPCE Achats et des entreprises du groupe.

Pour la majorité des nouveaux contrats de sous-traitance, et lors des appels d'offres, le Crédit Foncier intègre les clauses proposées par le Groupe BPCE et demande aux entreprises des justificatifs de paiement des cotisations sociales, et un certificat sur l'honneur de non-embauche de salariés non déclarés.

Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L. 441-6-1, il est précisé que le Crédit Foncier n'utilise pas le crédit fournisseur pour financer les besoins en fonds de roulement d'exploitation. Les factures des fournisseurs sont réglées dans les délais de traitement inhérents à la procédure budgétaire qui subordonne tout règlement à la validation du responsable budgétaire habilité. Aussi, le délai de règlement d'une facture à réception ne dépasse que très rarement le délai d'un mois.

Loyauté des pratiques

Dans le cadre du contrôle interne, et en application de la Charte Conformité Groupe, la Conformité BPCE a mis en place plusieurs dispositifs de contrôle destinés notamment à lutter contre la corruption qui sont relayés au niveau du Crédit Foncier. Ces dispositifs relèvent de :

- la sécurité financière : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre a été validée et les dispositifs applicatifs associés sont en cours de développement. Une demande d'autorisation des traitements a été déposée à cet égard auprès de la CNIL ;
- la déontologie : procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs.

Par ailleurs, le dispositif interne du Crédit Foncier respecte les principes et obligations en matière de protection des données à caractère personnel conformément à la loi Informatique et libertés et aux orientations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Ce dispositif s'applique aussi bien aux salariés, aux clients et prospects qu'à tous les tiers liés au Crédit Foncier. Outre les actions récurrentes de surveillance de l'utilisation conforme des données personnelles confiées au Crédit Foncier, l'année 2013 a été l'occasion d'une actualisation complète du dispositif de gestion des données avec la publication de la nouvelle norme interne également applicable aux filiales et succursales en France et à l'étranger.

Précisions méthodologiques relatives au reporting RSE

Le Crédit Foncier a choisi de suivre l'approche de l'article 225 du Grenelle II de l'environnement dans l'élaboration du

chapitre RSE pour son document de référence. Il y décrit ses actions et engagements envers le développement durable selon les trois dimensions préconisées : sociale, sociétale et environnementale.

Par ailleurs, le Crédit Foncier répond aux demandes de *reporting* du Groupe BPCE qui a adopté les méthodes GRI ⁽³⁴⁾ pour son propre Document de référence.

Procédures méthodologiques

Pour ce premier exercice, afin de s'assurer de la fiabilité des données collectées, le groupe Crédit Foncier a donné la priorité à la structuration du *reporting* et la publication de données RSE au périmètre restreint du Crédit Foncier de France, en effet moins de 10 personnes sont exclues du périmètre, soit environ 0,4 % de l'effectif.

À terme, il est convenu que la communication RSE du document de référence groupe Crédit Foncier portera sur le périmètre financier consolidé.

Période de reporting

Les données du *reporting* 2013 sont comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, à 95 % des données totales.

Anticipation de la demande

Dès 2012, le département RSE a constitué de façon volontaire une équipe de référents pour collecter les données nécessaires à l'établissement d'un *reporting* RSE qu'il a souhaité faire auditer par un tiers avant que la réglementation ne le prévoit.

Choix des indicateurs

Les indicateurs ont été choisis pour leur pertinence par rapport aux activités du Crédit Foncier, à son actualité sociale afin de répondre aux attentes des parties prenantes ainsi qu'aux obligations réglementaires.

Spécificité et limites méthodologiques des indicateurs

Électricité : des extrapolations ont été effectuées sur le mois de décembre et des estimations ont été réalisées lorsque les données exactes n'étaient pas disponibles.

Gaz : la consommation de gaz est reportée sur une année glissante pour les agences et la donnée des sites centraux du mois de décembre extrapolée.

Réseau froid/chauffage : les données de décembre ont été extrapolées à partir des données de janvier.

Modalités de collecte

Un guide de *reporting* RSE a été élaboré par le Département RSE, fin 2013. Il précise les règles de collecte et de calcul des indicateurs.

La collecte se réalise via des fiches méthodologiques pour chaque indicateur. Celles-ci précisent : la définition, son importance, le périmètre concerné, le contrôle effectué, la source, l'unité pour les indicateurs quantitatifs, le mode de calcul lorsque la donnée n'est pas disponible à date, les commentaires/limites.

Les contributeurs/fournisseurs de données ont la charge du contrôle et de la validation de l'exactitude des données transmises au Département RSE.

Exclusions

Du fait de l'activité du Crédit Foncier, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 n'ont pas été jugées pertinentes, c'est le cas pour :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : enjeu peu pertinent au regard de notre activité ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique : enjeu peu pertinent au regard de notre activité ;
- les nuisances sonores et autres formes de pollution et l'utilisation des sols : du fait de ses activités de services, le Crédit Foncier n'est pas concerné par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. De par la configuration de ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan.

Modalités de contrôle des données

Le premier niveau de contrôle est réalisé par les responsables des contributeurs. Le Département RSE effectue un deuxième niveau de contrôle des données. Des solutions de contrôles de cohérence automatiques seront mises en place prochainement afin d'éviter les erreurs de saisie.

Audit externe

Les procédures de *reporting* ont fait l'objet d'une vérification externe par nos Commissaires aux comptes KPMG Audit et PwC Audit. La nature des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées en pages 93 et 94.

(34) GRI : la Global Reporting Initiative est une coalition de parties prenantes internationales considérant que le reporting relatif aux performances économique, environnementale et sociale de toute organisation est du même ordre et tout autant systématique que le reporting financier. Le GRI met cette vision en pratique en développant, améliorant en continu et construisant cette possibilité autour de l'utilisation du cadre pour le reporting développement durable GRI.

Table de correspondance avec l'article 225 de la loi Grenelle II

POLITIQUE (SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE)	
Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	
SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	82
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	82
Les embauches et les licenciements	83
Les rémunérations et leur évolution	83
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	82
L'absentéisme	83
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	83
Le bilan des accords collectifs	80
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	(1)
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	(1)
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	81 ; 83
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	80-81
Le nombre total d'heures de formation	81
f) Égalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	81
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	81
La politique de lutte contre les discriminations	81
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives	
	(2)
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	(3)
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	(3)
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	(3)
À l'abolition effective du travail des enfants	(3)

(1) S'agissant d'une société de service, le Crédit Foncier porte une attention particulière aux enjeux inhérents à l'activité tertiaire (cf. p. 78).

Ainsi, les accords suivants ont été signés :

20 décembre 2011 : accord collectif, relatif à la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des Risques psycho sociaux (RPS) au travail (cf. p. 80).
30 mars : avenant n°3 à l'accord n°1 relatif au régime de protection vieillesse des salariés embauchés avant le 1^{er} mars 2000 et à l'évolution de ce régime à compter de l'année 2008.

(2) En tant que filiale de BPCE, signataire du Pacte mondial depuis avril 2012, le Crédit Foncier s'engage à respecter l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT (cf. p. 77).

(3) En conformité avec les obligations légales et réglementaires en vigueur.

ENVIRONNEMENT	
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	78-79
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	84
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	(4)
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	(5)
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	(4)
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	85
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	85
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	(6)
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	84
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	84
L'utilisation des sols	(7)
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	84
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	(4)
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	85
<i>(4) Compte tenu des activités du Crédit Foncier, cette thématique est considérée comme non pertinente.</i>	
<i>(5) Pour 2013, le Crédit Foncier n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.</i>	
<i>(6) Eau de ville, pas de contrainte.</i>	
<i>(7) S'agissant d'une société de service, la surface d'occupation des sols du Crédit Foncier est faible et principalement en ville (hors zone protégées).</i>	
SOCIÉTAL	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	87
Sur les populations riveraines et locales	88
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	86 ; 89
Les actions de partenariat ou de mécénat	86 ; 88-89
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	89
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	89
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	89
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	86-87
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
	89

Rapport des Commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'une dizaine de personnes entre septembre 2013 et mars 2014. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie « Précisions méthodologiques relatives au reporting RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites⁽³⁾ que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs, entre 30 % et 96 % des informations quantitatives environnementales et 100 % des informations quantitatives sociétales.

(2) Indicateurs sociaux : effectif total, répartition des salariés par genre, répartition des salariés par âge, répartition des salariés par zone géographique, nombre total d'embauches, nombre total de licenciements, moyennes des rémunérations brutes mensuelles, intéressement, participation, journées moyennes d'absence par salariés (qui inclut la revue des heures travaillées), Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation, Nombre de stagiaires, Nombre d'heures de formation, prêt viager hypothécaire (information qualitative), prêt à l'accession sociale (information qualitative).

Indicateurs environnementaux quantitatifs : consommations d'énergie, mesures visant la réduction de la consommation d'énergie, l'Eco-prêt à 0 % (information qualitative), PTZ (information qualitative), l'approche en coût global (information qualitative), prêt habitat neuf (information qualitative), prêt libéré photovoltaïque (information qualitative), offre Delta Green (information qualitative).

Indicateurs sociétaux : nombre de sessions de formations à la conformité, nombre de personnes ayant bénéficié de ces formations.

(3) Le siège du Crédit Foncier de France à Charenton.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-François Dandé
Associé

Philippe Arnaud
Associé
Responsable du Département Changement Climatique & Développement Durable

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Baptiste Deschryver

Associé
Sylvain Lambert
Associé
Responsable du Département Développement Durable